

LA CLEF  
DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.*

NOVEMBRE 1770.



A LUXEMBOURG

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprim-  
meur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoft.

---

M. D C C. L X X.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

D

*Suite des Livres in-douze.*

Dictionnaire d'Anecdotes, de Traits singuliers  
& caractéristiques, 2 vol. *Paris* 1767.

— — Historique portatif des Femmes célè-  
bres, 3 vol. *Paris*. 1769.

— — Médicinal, contenant la méthode la  
plus recevable pour connoître & guérir les  
maladies &c. 2 vol.

— — Militaire ou recueil alphabétique de  
tous les termes propres à l'Art de la guerre.

— — des Portraits historiques, anecdotes &  
traits remarquables des hommes illustres, 3  
vol. 1768.

— — portatif de mots François, ou Manuel  
lexique, 2 vol. 1770.

— — théorique & pratique de Chasse & de  
Pêche, 2 vol. *Paris* 1769.

*Dies Sacerdotalis, seu brevis methodus celebrandi  
diem, ad usum Clericorum, à R. P. Anselmo  
Capuc.*

Directeur des ames chrétiennes.

Directeur (le) spirituel des ames dévotes & reli-  
gieuses, in-18°.

Discours apologico-patétique sur les vertus  
principales de l'eau de la Reine de Hongrie,  
&c.

Discours sur la Crèche de Notre Seigneur.

Discours sur divers sujets de Morale, par M.  
Laurent Chenart, Docteur de Sorbonne, 4  
volumes.



LA CLEF  
DU CABINET  
DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems &c.

NOVEMBRE 1770.



ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de  
Littérature.

**N**OUS dirons encore un mot de quelques  
articles de la *suite de l'Apologie de la Reli-  
gion Chrétienne.*

A l'article *Athéisme* on voit les efforts que Vol-  
taire fait, après Bayle, pour justifier un célèbre  
Athée. Il prétend que Vanini n'étoit pas coupable  
de cette monstrueuse doctrine. Mais l'histoire dé-  
montre assez le contraire. Bayle fait l'éloge de la  
fermeté & du courage qu'il fit paroître durant son  
X 2 supplice.

V. notre  
dern. Journ.  
P. 252.

suppliee. Mais des témoins oculaires assurent, qu'il mourut plein de fureur & de rage. Ces Messieurs, fâchés de voir tant d'impies convertis à la mort, & de l'argument qui résulte de ce changement contre l'incrédulité, cherchent partout des incroyables, qui soient morts en Philosophes. Bergier observe à l'article, dont nous parlons, que leur nombre est fort petit; mais quand ce prétendu héroïsme seroit moins rare qu'il n'est, il ne prouveroit autre chose que la tyrannie de la prévention, du respect humain, d'une passion invétérée.

*Præcæ errores  
confirmatâ in  
senibus pru-  
dentia fidu-  
ciâ roboran-  
tur. Porcæ de  
cred. in Doct.*

*Ipsi verò non  
cognoverunt  
vias meas,  
quibus juravi  
in irâ meâ:  
si introibunt  
in requiem  
meam. Ps. 94.*

Jour. d'Août  
P. 83.

Le Père Malbranche croit que l'entêtement & l'opiniâtreté de quelques vieillards impies vient en partie de la consistance & de l'inflexibilité des fibres du cerveau; de laquelle résulte, selon lui, une indocilité presque invincible. Un célèbre Orateur s'en prend à la confiance que les vieillards ont ordinairement en leurs lumières & en leur longue expérience. Il est bien naturel d'en chercher la raison dans la justice & la sévérité des jugemens de Dieu, qui aveugle ses ennemis, & leur ôte la lumière dont ils ont refusé de jouir. Ceux qui veulent toujours trouver des remords dans les Incrédules & les pécheurs scandaleux, ne connoissent pas, dit Mr. Bossuet, toutes les voies de Dieu. Ils ne font pas assez de réflexions sur le mortel assoupissement & la fausse paix, où il laisse quelquefois ses plus grands ennemis.

On discute dans le même article, si le Fanatisme est préférable à l'Athéisme. Bergier, après Roussseau, Montelquieu, &c. donne la préférence au Fanatisme, & prouve sa thèse avec la dernière évidence. Il ajoute aux raisons, que nous avons exposées ailleurs, que le Fanatisme n'a lieu que lorsque les esprits sont d'ailleurs en fermentation; c'est une fièvre passagère, dont les accès ne sauroient être fréquens, & qui s'affoiblit par ses propres efforts. L'Athéisme est un poison lent, qui détruit le principe de l'esprit social, & dont les effets sont incurables?

L'article *Bêtes* expose les efforts que les Philosophes ont faits, pour prouver qu'ils le sont. Ces Messieurs ne se lassent point de faire le parallèle de la Brute avec l'homme, des opérations de l'une avec celles de l'autre. Mais ce parallèle est-il raisonnable?

nable ? L'homme connoît son ame par le sentiment intérieur, & par le retour sur ce sentiment, sur lequel il raisonne. A-t-il une idée de l'ame des Bêtes ? éprouve-t-il ce qui se passe dans les Bêtes lorsqu'elles agissent ? connoît-il cette ame, dont il n'a ni idée, ni sentiment intérieur ? N'est-ce pas extravagance de vouloir comparer une chose, que l'on connoît, avec une autre que l'on ne connoît pas ? Le comble de l'extravagance n'est-ce pas de vouloir juger par celle que l'on ne connoît pas, de celle qu'on connoît ?

L'article *Catéchisme Chinois* est des plus curieux. Un jeune Prince propose des doutes à un Docteur sur l'immortalité de l'ame, la création, la nature de Dieu &c que le pauvre Docteur ne peut lever. Il fait de tems en tems quelques foibles efforts ; mais les doutes du Prince paroissent toujours victorieux. Voici la grande preuve de l'existence de Dieu : *D'une Etoile, qui est quinze cens mille millions de lieues de notre Globe\**, il part des rayons, qui vont faire sur nos yeux deux angles égaux au sommet. Quoiqu'il en soit de cette preuve, on est surpris qu'on laisse celles que la nature développe si clairement par millions sous nos yeux, pour en aller chercher une à quinze cens mille millions de lieues. Mais il faut se souvenir que nos Philosophes ne veulent que des choses éloignées. Les vraies vertus sont à la Chine. Il faut aimer les Tartares, pour être dispensé d'aimer ses voisins. Les Philosophes Indiens viennent tous les jours dogmatifer en Europe &c. &c.

Voltaire dit, par la bouche du Prince Chinois, que les Apôtres & les Missionnaires vont de Ville en Ville débiter leurs rêveries, comme les Charlatans vendent leurs drogues. Mais il y a des Charlatans de plusieurs espèces. Ceux qui, sans sortir de leur Cabinet, débitent leurs rêveries dans des Livres, les répètent sous mille formes différentes ; vendent aux ignorans la même drogue sous des noms divers ; donnent les plus anciennes opinions pour de nouvelles découvertes ; & se contredisent éternellement ; ne sont certainement pas les moins ridicules. „

Journal  
d'Octob. p.  
254.

On peut voir sur cette matière l'*Incrédule défabulé* par Mr. Girardin, T. 2. p. 34. & suiv. Cet Ouvrage est une excellente Physique, pleine de réflexions solides, appuyées des expériences les plus choisies & les plus incontestables.

\* Rien n'est plus déstitué de fondement que ce calcul.

Journ. de  
Septembre,  
p. 160.

Les matières de l'article *Christianisme* ont déjà été traitées dans la *Certitude des preuves*. Le nombre infini de Martyrs est derechef démontré contre Dodwel, Freret, Voltaire &c. par les témoignages de Pline, de Trajan, de tous les Payens qui ont écrit depuis la naissance du Christianisme, de tous les Auteurs Ecclésiastiques, de toutes les inscriptions, de tous les monumens. Rien ne prouve mieux l'aveuglement & l'entêtement des Incrédules; & la résolution où ils sont de ne se rendre jamais, & d'être toujours en contradiction avec la vérité & l'évidence.

L'article *Enfer* du Dictionnaire Philosophique ne contient, selon la remarque de Mr. Bergier, qu'une seule Réflexion juste : c'est qu'il y a un Enfer, & que cette croïance est nécessaire. Si les disciples de ce maître en Philosophie faisoient attention, que le grand génie de leur chef ne l'a pas empêché de rendre hommage à une vérité qu'ils ont le plus d'intérêt à nier, ils seroient moins ardens à défendre ses autres sentimens.

On remarque, que quand Mr. Bergier revient plusieurs fois aux mêmes objets, où ses adversaires, qui se répètent sans cesse, le rappellent; il paroît toujours armé de nouvelles raisons & de nouvelles autorités. Quoiqu'il satisfasse toujours, il ne s'épuise jamais; & oppose à la monotonie des Philosophes une fécondité & une variété, qui forme un contraste peu avantageux au génie, ou plutôt à la cause de ces Messieurs.

On n'a pas touché aux obscénités dont le Dictionnaire Philosophique est rempli; parce qu'on n'a écrit que pour les honnêtes gens, qui ne s'arrêtent point à des matières également désavouées par la Religion, la Littérature, & la décence :

*Offenduntur enim, quibus est equus, & Pater, & res.*



Quelques

*Jam nunc dicat jam nunc debentia dici: pleraque disferat & praesens in tempus omittat. H. a. p.*

Quelques Lecteurs nous ayant témoigné leur satisfaction au sujet des Dialogues entre Mr. Huet & Newton, nous croions leur faire plaisir par un autre Dialogue de la même main, entre

## BELLARMIN ET GALILÉE.

**GALILÉE.** Vous avez appris, sans doute, par des millions d'Ombres, arrivées depuis plusieurs années au bord du Stix, que le Systême, pour lequel vous m'avez tant persécuté, avoit pris le dessus, & qu'on ne parloit plus des autres. Il est démontré, & ce n'est plus une hypothèse. Il m'est arrivé comme à Virgile de Salzbourg, qui fut condamné, pour avoir soutenu qu'il y avoit des Antipodes.

**BELLARMIN.** Je ne sçais de quelle persécution vous parlez; vous avez été puni pour avoir manqué à la parole solennelle, que vous aviez donnée, de ne plus enseigner une opinion, qui révoltoit par sa nouveauté, & qui donnoit occasion aux gens peu instruits d'accuser l'Ecriture, comme n'étant pas d'accord avec la Physique. [a] Quant à Virgile de Salzbourg, vous répétez là un vieux conte, dont on a cent fois démontré la fausseté [b]; on a fait voir l'histoire à

Galilée avoit donné parole au Cardinal Bellarmin, de ne plus enseigner le Systême de Copernic que comme hypothèse.

Mais jamais homme à Systême ne fut fidèle à un pareil engagement.

---

[a] Quoique les Auteurs sacrés, comme l'observe S. Augustin, ne soient pas chargés de nous enseigner la Physique, ils sont très-parfaitement d'accord avec cette Science. On ne sauroit prouver le contraire par quelque exemple plausible. D. Calmet a montré en ce point peu d'exactitude & de discernement.

[b] Mém. de Trév. 1708. Janv. p. 136.

la main, 1°. Que Virgile n'avoit pas été condamné, 2°. Que dans la thèse que St. Boniface lui impute, il ne s'agissoit point des Antipodes. [ε] Si après cela Alembert & d'autres Philosophes, répétés par un homme qui depuis longtemps tient bureau d'irrégion, ne cessent de parler des cruelles persécutions suscitées à Virgile [d], c'est un entêtement philosophique, auquel nous ne savons point de remède.

GALILEE. C'est bien contre mon intention que quelques demi-Savans ont abusé de ce Systême; j'ai toujours dit, que l'Ecriture n'avoit pû parler autrement. Un homme qui arrivera bientôt ici, & qui n'est pas grand ami des Livres saints, les a entièrement justifiés là-dessus. *L'Ecriture, dit-il, a besoin de parler le langage de la multitude. Qu'un Missionnaire transplanté au milieu des Pays sauvages, leur prêche ainsi l'Evangile* : JE VOUS ANNONCE LE DIEU, QUI FAIT TOURNER AUTOUR DU SOLEIL CETTE TERRE QUE VOUS HABITEZ : *aucun de ces Sauvages ne daignera faire attention à son discours.*

BELLARMIN. Personne n'a jugé votre intention; & si vous vous étiez borné à proposer ce Systême comme une hypothèse astronomique, on vous eut permis de l'enseigner; comme la sacrée Congrégation l'a déclaré expressément. Mais vous prétendiez démontrer le mouvement de la terre;

Vol. Mèl.  
de Litt. &  
d'Hist.

En 1620.

[c] Muratori *de moder. ing. L. 1. C. 21.* ne paroit pas assez instruit de cette affaire. Berti se trompe également dans son abrégé de l'Hist. Ecclef. ainsi que dans mille endroits de cet Ouvrage défectueux. Voyez la justification de S. Augustin sur le même point, *Mém. de Trév. 1708, Fev. p. 299.*

[d] J. E. 1762, Novemb. p. 21.

terre; & cette prétendue démonstration allarmoit d'un côté les esprits timorés, & de l'autre elle sembloit plaire aux Incrédules; il y avoit à craindre qu'on en inférât la pluralité des mondes, comme on le fit en effet. On avoit remarqué que dans tous les siècles les Philosophes avoient été querelleurs: qu'ils avoient entretenu mille vaines disputes contre la Religion. On savoit que quand un Systémateur heureux avoit subjugué les hommes, il leur avoit souvent inspiré du mépris pour les vérités, qui n'étoient pas de son ressort, ou qui ne s'accordoient pas tout-à-fait avec ses idées. Il étoit donc naturel que la Religion observât cette nouvelle Philosophie, qu'elle voioit se former sur les débris de l'ancienne; & qu'elle veillât que ses Partisans n'entreprissent rien contre ses droits. Plus la Secte étoit nouvelle, plus il falloit s'en défier; plus elle étoit zélée & opiniâtrément attachée à ses opinions, tranchante & décisive dans des choses douteuses, plus il y avoit à craindre. On a rejeté une opinion très-incertaine, que vous donniez pour démontrée, & qui pouvoit avoir de mauvaises suites. Si l'on a traité cette opinion d'hérésie, l'expression peut avoir été trop forte; mais votre opiniâtreté à la soutenir, ressembloit un peu à celle des Hérétiques.

GALILÉE. Vous convenez donc avec moi que le Systême de Copernic n'offense point du tout l'Ecriture sainte.

BELLARMIN. Je crois assez que les passages, qu'on cite ordinairement, ne prouvent rien. J'aurois plus de difficulté à les concilier

avec

Nous ferons voir dans la suite la fausseté de cette opinion.

Journal de  
Septembre,  
p. 163.

*Res dura, &  
Regni novitas  
me talia cogunt  
moliri,  
& latè fines  
custode tueri.  
1. Æn.*

avec la Genèse, & l'ordre de la création [e]. Mais je vous avoüe, que je ne me suis jamais mis en peine pour y réussir : me proposant de le faire, quand des preuves démonstratives en sa faveur m'y auroient obligé.

GALILÉE. Pensez-vous effectivement que le Systême de Copernic ne soit pas encore démontré aujourd'hui ? Bien des personnes le regardent comme tel. Presque toutes les Universités l'ont embrassé ; tous les Physiciens, tous les Astronomes ont bâti sur ce fondement.

BELLARMIN. Seroit-il possible que vous ne scussiez pas encore ce que signifient les mots *Certitude, Démonstration, Evidance*, dans la bouche des Philosophes modernes ? Le pouvoir du préjugé, de l'imitation, du bel air, vous seroit-il inconnu ? Le Systême de Ptolomée a été plus universellement reçu que celui-ci ; il a fait le fondement de l'Astronomie durant bien des siècles. Une de nos Ombres a fait voir, il y a quelque-tems, que le consentement des Philosophes ne disoit rien.

GALILÉE. J'avoüe assez que les expériences Physiques, qu'on allègue en faveur de cette opinion, ne prouvent rien ; qu'on y a fait les réponses les plus satisfaisantes : C'est une puérité de dire avec [f] Kepler, que le mouvement de

Journaux  
d'Avril, p.  
92. Octobre  
p. 243.

---

[e] Zimmermann prétend trouver le Systême de Copernic dans l'Ecriture. *V. Scriptura sacra Copernicans. Hamburgi 1706.* L'Auteur de la Physique sacrée l'y a vûe aussi, T. 4. p. 455. Les amateurs de Systêmes voient dans le Ciel & sur la terre tout ce qui est conforme à leurs idées.

[f] C'est montrer peu de connoissance & beaucoup de prévention que de dire avec M. Lavocat, dans un Ouvrage historique, que Kepler a trouvé

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 223  
de la terre est la vraie cause de la gravité ; j'ose même dire, que la Physique a fourni plus d'argumens contre que pour Copernic. Mais l'exactitude des Tables Altronomiques me paroît une preuve, à laquelle on ne peut se refuser. Vous savez que les plus zélés Tychoniciens ont suivi Copernic pour la formation des Tables.

BELLARMIN. Une de nos Ombres doit avoir prouvé, il y a quelque tems, que plus ou moins d'exactitude dans les calculs, ne prouvoient rien ni pour ni contre une opinion. Le célèbre Newton en est convenu. L'Editeur des Ouvrages de Copernic distingue un sentiment plus probable de celui qui se prête le mieux aux calculs. Les Tables de Ptolomée mille fois plus exactes que celles de Pythagore & de quelques autres, qui soutenoient le mouvement de la terre, démontroient-elles, selon vous, le mouvement du Soleil ?

GALILÉE. Cette réflexion est assez juste ; mais enfin pourquoi la même exactitude ne se trouve-t-elle pas chez les Tychoniciens ?

BELLARMIN. Quand je n'aurois point de raison à vous donner, cela ne prouveroit rien. Il suffit que le faux puisse être mieux calculé que le vrai. Mais j'ose dire, que si la nouveauté & l'envie de contredire les Théologiens, avoient fait en faveur de Tychon ce qu'elles ont fait pour Copernic ; le Systême du premier seroit aussi parfait que celui de son adversaire. Ce jugement n'est sûrement point hasardé, puisque le monstrueux Systême de Ptolomée a pû être calculé  
au

Journ. de  
Septemb. p.  
174 & suiv.

V. plus bas,  
p. 232.

Journ. de  
Septemb. p.  
176.

---

*Le premier la vraie cause de la pesanteur des corps.*  
Nous remarquerons en passant, que la dernière édition de ce Dictionnaire a de grands défauts en tout genre.

au point de prédire les éclipses & toutes les révolutions célestes. Déjà on explique les rétrogradations sans épicycle, par une espèce d'attraction, qui ne peut manquer de plaire aux Newtoniens. Au reste, je ne crois pas le Système de Tychon plus vrai que l'autre. Peut-être, & très-vraisemblablement, sont-ils faux tous deux. Peut-être la terre a-t-elle un mouvement sur son axe, & que le Soleil & les Astres font le reste. Peut-être le mouvement du Soleil donne-t-il le jour & la nuit, celui de la terre les saisons.

C'est le Système de Scheiner, de Longomontan &c.

GALILÉE. Les observations en faveur de Copernic ont une exactitude, une justesse, que le faux ne sauroit avoir. Nous apprenons que Brandley, en déterminant la vitesse de la lumière par l'émergence des Satellites de Jupiter, vient encore de lui donner un nouveau jour. L'admirable règle de l'immortel Kepler suffit pour m'y attacher à jamais.

BELLARMIN. Je suis plus difficile à m'extasier que vous. 1°. Romer & Cassini ne peuvent s'accorder sur ce point, que Brandley a décidé selon l'exigence de ses calculs; & ces calculs en supposent mille autres, de la justesse desquels un zélé Copernicien n'a pas voulu répondre.

Journ. de Septemb. p. 180.

M. Pound, Auteur Anglois, a obtecurci cette matière par de nouvelles difficultés, au-lieu de la développer & de l'éclaircir.

2°. Si l'émergence du premier Satellite de Jupiter est favorable à vos idées, celle des autres ne l'est pas, & renverse vos conjectures.

3°. Si le diamètre entier de la course annuelle de la terre retarde la vûe du Satellite de 14 minutes, la moitié & le quart donneront 7 &  $3\frac{1}{2}$ . ce qui est démenti par l'expérience.

4°. Le Système de Tychon s'accommode également de cette observation; puisque Jupiter est

est

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 325  
est tantôt plus proche, tantôt plus éloigné de  
la terre.

Quant à la règle de Kepler, elle manque de  
fondement; puisque la distance des Planettes  
nous est inconnue. Mais quand elle ne souffri-  
roit point de contestation, elle ne prouveroit  
pas grand'chose en faveur de Copernic. Suppo-  
sez, comme Tycho, la terre immobile, &  
néanmoins le Soleil centre des Planettes; la règle  
de Kepler servira ce Systême à-peu-près autant  
que le vôtre.

GALILEE. Je vois bien que vous ne me  
voulez rien passer en faveur de Copernic. Mais  
vous avouerez que la grande simplicité des  
mouvemens, la disposition symétrique des  
globes célestes, forment une preuve qu'aucun  
raisonnement ne peut affoiblir.

BELLARMIN. Cette preuve en suppose beau-  
coup d'autres, qui ne sont pas assez solides. Elle  
suppose que Dieu n'agit jamais que par les  
voies les plus simples. Les plus composées, en  
donnant plus d'extension & de sensibilité à son  
ouvrage, font souvent mieux sentir sa grandeur  
& sa puissance. Il pourroit nourrir tout le genre  
humain & tous les animaux avec une seule  
espèce de nourriture, comme il a nourri avec  
cinq pains cinq mille hommes dans le désert.  
Cette simplicité le rendroit-elle plus admirable  
que l'étonnante variété de plantes, de fruits &c. ?

2°. Cette simplicité seroit peut-être contraire  
aux causes actuelles du mouvement des Astres,  
& à la conservation de l'Univers, dont nous  
ignorons parfaitement les ressorts ?

3°. On voit assez clairement, même dans  
votre Systême, que Dieu ne s'est pas attaché à  
la plus grande simplicité, ni à l'arrangement  
symmé-

Journ. de  
Septemb. p.  
177 & suiv.

Il est certain  
que les ta-  
ches du Soleil  
ne font pas  
leur révolution  
selon la  
règle de Ke-  
pler : & on  
ne voit pas  
pourquoi el-  
les seroient  
exceptées.

symétrique dont vous parlez. La terre a trois mouvemens. Un ne pouvoit-il pas suffire ? En suivant l'ordre & la disposition des globes célestes, je trouve d'abord le Soleil, qui est très-grand ; ensuite Mercure & Venus, qui sont petits ; la terre, qui suit ces deux Planettes, plus grande ; Mars plus petit que la terre ; Jupiter plus grand ; Saturne plus petit que Jupiter. Mercure & Venus sont sans Satellite ; la terre en a un ; Mars n'en a pas. Saturne a un anneau ; les autres n'en ont pas. Jupiter est droit ; la terre & Saturne sont inclinés sur leur axe. Il n'y a aucune proportion ; ni distribution symétrique dans tout cela.

Au contraire, dans le Systême de Tychon il y a plus d'ordre. Les trois premières Planettes sont sans Satellites ; les autres en ont. La grandeur des Planettes augmente jusqu'à Jupiter ; Mars ne vient pas interrompre la proportion.

Ce qui éloigne encore le Systême de Copernic de la simplicité & de l'ordre, c'est la distance énorme, & la masse monstrueuse des Etoiles fixes. Sirius, par exemple, selon Copernic, est 48, selon Galilée 52, selon Kepler 46 fois plus grand que tout le tour annuel de la terre ; 71677713000 que la terre, selon Copernic ; Kepler va bien au-delà. Or, cela est-il croiable, & ne doit-il pas porter un grand coup à un Systême, qui oblige à une pareille supposition ? La rapidité des Etoiles, selon Tychon, n'est-elle pas infiniment plus croiable, que leur grandeur insensée, selon Copernic ?

Mais il y a plus. Il faudra pousser le désordre bien plus loin, & dire, que tandis que notre Soleil est infiniment éloigné des Etoiles ; les Etoiles qui, selon les Coperniciens, sont autant

*Credibilior est  
velocitas fixarum  
diurna,  
quàm moles  
insana. Ricciol. almag.*

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 327  
de Soleils, des millions de fois plus grands que le nôtre, sont extrêmement proches les uns des autres, & forment autour de notre tourbillon une espèce de tapis. Ce qui forme encore une singularité, dont les Coperniciens ont tant d'horreurs.

GALILÉE. Je ne vois pas ce qui oblige à supposer cette singularité, & à entasser ainsi les Etoiles.

BELLARMIN. Je le vois bien. Si Sirius, p. ex., a un domaine proportionné à sa grandeur, son empire passera infiniment celui du Soleil. Nous ne verrions donc dans toute l'étendue du Ciel, que trois ou quatre Etoiles. Dire qu'on voit les autres à travers l'espace immense des premiers tourbillons, dont les Etoiles ne paroissent déjà que comme des points indivisibles, qu'aucun Télescope ne peut augmenter d'une ligne, c'est *sortir d'une difficulté avec le Chevalier de Causant*, comme a dit un bel esprit, qui est encore parmi les vivans. Un charlatan de Philosophe a beau nous prêcher, qu'on voit jusques au Soleil du vingtième tourbillon en ligne directe; & s'écrier, que c'est-là un mystère inconcevable; nous ne ferons pas d'effort pour le concevoir. Mais quand on n'insisteroit pas sur ce point, il seroit du moins certain qu'on ne verroit que trois ou quatre Etoiles de la première grandeur. Si le domaine de ces Etoiles n'étoit qu'égal à celui de notre Soleil, on n'en verroit guères qu'onze ou treize. Il est démontré à l'œil qu'un corps sphérique ne peut être environné que d'onze ou treize corps à peu près égaux, éloigné l'un de l'autre d'une distance égale à celle du milieu. Fontenelle donne plusieurs Soleils à un même tourbillon :

M. Rousséat  
Lett. à l'Archevêque de Paris.

Gottsched,  
notes sur la pluralité des Mondes de Fontenelle.

Il est évident, qu'en ce cas la terre dans son voiage annuel devoit répondre tantôt à une Etoile, tantôt à une autre.

billon : C'est la marque d'un grand embarras ; & la ruine de l'uniformité si chère aux Coperniciens. Sirius, beaucoup plus grand que tout notre tourbillon, aura sans doute besoin d'autres Soleils pour l'assister : Où les mettra-t-il ? Rien de plus fanatique que les Systémateurs, surtout en Astronomie [g].

GALILÉE.

Nous en parlerons dans la suite.

[g] Il n'est pas croïable, à quel point la témérité & la crédulité des Astronomes ont été portées dans tous les tems, mais surtout dans les derniers siècles. On peut dire d'eux, ce que le P. Kircher dit des Chymistes; qu'il suffit qu'ils aient vû une étincelle, pour affirmer mille phénomènes prodigieux. Hartecker a vû clairement dans la Lune une grande Ville, & plusieurs belles chauffées, qui y conduisent. D'autres y ont vû des forêts, des mers &c. Visions refutées par les meilleurs Observateurs. Sous le règne de Charles II. une souris s'étant glissée dans le Telescope, on publia dans toute l'Angleterre, qu'il y avoit dans la Lune un animal monstrueux. Rheita, Astronome de Cologne, a remué toute l'Europe par la prétenduë découverte de cinq nouveaux Satellites autour de Jupiter. D'autres en ont vû un autour de Venus. Le P. Hell, qui n'a pas eu le même bonheur, a fait une Dissertation pour prouver, qu'il n'y en avoit pas. Dix Newtoniens ont prouvé par l'algèbre, qu'il ne pouvoit y en avoir. Kepler a vû, que les Astres étoient animés; qu'ils vivoient, qu'ils respiroient, comme les hommes & les animaux. Gottsched a vû mille mondes naître & périr sur un jour. En 1769 un jour a excédé sa longueur légitime de 14 minutes. En 1524 & 1756 il devoit arriver des Comètes avec des deluges & des embrasemens &c. qui auroient mis la terre à deux doigts de sa perte. On a vû des Comètes venir en droiture des Etoiles fixes jusqu'à nous; Newton assûre, que la chose est impossible; mais ses disciples, qui les ont accompagné dans la route, se font moqués de leur maître. Ils y ont vû des hommes, que Newton prouve avoir été des

**GALILÉE.** Quelques Coperniciens se sont contentés de dire, que les Etoiles étoient assez grandes pour être vûës; mais cette réponse vague ne signifie rien; leurs maîtres se sont crûs obligés à reconnoître cette grandeur énorme. Ils ont voulu faire face aux objections de leurs adversaires: L'axe de la terre dans son voyage annuel devoit changer de situation vis-à-vis des Etoiles fixes; & ne pas répondre toujours exactement à la même. Soixante millions de lieües font un objet. Il a donc fallu éloigner les Etoiles (& les agrandir par conséquent; pour qu'elles fussent visibles) au point de faire disparoître 60 millions de lieües vis-à-vis d'une distance presque infinie. Mais cette difficulté est devenuë une preuve, depuis qu'on a remarqué quelques secondes de différence dans l'aphélie & le périhélie.

**BELLARMIN.** Ces secondes sont une de ces visions familières aux Astronomes, quand ils ont besoin de certaines convenances, sans lesquelles leurs idées ne pourroient subsister. Ils n'ont pû déterminer la parallaxe des Planettes, ni leur éloignement, ni leur grandeur. Il y a des différences énormes dans leurs calculs; mille & mille diamètres terrestres n'ont pû les rendre égaux. Mais ici, où il s'agit d'une Etoile quinze

L'Auteur du Copernicâ triumphans parle de cette observation, comme d'une preuve sans réplique. Tout son Ouvrage n'est qu'une fanfaronnade.

Y

cent

---

Salamandres, puisque ces Comètes étoient 9000 fois plus échauffées qu'un fer ardent. La vanité des Astronomes est égale à leur fanatisme: n'ont-ils pas fait plus de bruit du dernier passage de Venus, que les Juifs du passage de la mer rouge? Ceux qui ont vû ce point noir dans le disque du Soleil, n'ont-ils pas crû avoir fait plus en faveur de leur Patrie, que les Scipions & les Marcellus?

cens mille millions de lieues plus éloignée que le Soleil, tout est si exact qu'il n'y manquoit que ces secondes ; & heureusement on les a vûs. Quand l'observation seroit juste , il faudroit encore disputer sur la cause [h] ; prouver, par exemple, que l'atmosphère ne peut influer sur les rayons autrement dans un tems que dans un autre ; que le mouvement propre des Etoiles, reconnu par Wolff, Kirch, &c. ne peut être la cause de ce phénomène &c. Le fait est que les plus zélés Coperniciens, comme Wolff, Manfredi &c. se sont moqués de cette observation ; & nous pouvons en toute sûreté en faire de même [i]. Le P. Scherffer croit faire beaucoup

[h] La température de l'air, la hauteur de l'atmosphère, les vents &c. influent beaucoup sur la réfraction des rayons. Muschenbroeck, Amont, Laval, Boscowich &c. s'expliquent amplement là-dessus. Nous nous engageons à tout le détail possible, dès que nous en serons requis. Il n'est pas certain que les Astres verticaux ne souffrent point de réfraction ; c'est l'aveu de Boscowich &c.

[i] Mr. Pluche, Spect. de la Nat. T. IV. p. 496. traite cette difficulté avec peu d'exactitude. 1°. Il parle de ces secondes comme d'une démonstration, tandis que les plus zélés Coperniciens n'en ont fait aucun cas. 2°. Il cite Flamsteed & Cassini ; & ce dernier refute les prétentions du premier. 3°. Il tire le plus grand diamètre de l'orbite d'un Equinoxe à l'autre : il est évident qu'il passe d'un Solstice à l'autre. 4°. Il ne lui donne que 20 ou 30 millions de lieues, quoique selon Cassini, dont il adopte les idées en cet endroit, il soit de plus de 60 millions de lieues. 5°. Il tranche la difficulté en disant : *Il est aisé de voir, que la distance des Etoiles à la terre est immense, que vingt & trente millions de lieues n'y paroissent point sensibles ; & c'est justement ce qu'il n'est pas aisé à voir.* 6°. Il dit, que

des Princes &c. Novemb. 1770. 331  
coup en ne desespérant pas, qu'on la fera un  
jour : *Nondum penitus conclamatum est de pa-*  
*vallaxi &c.* Instit. Phys. T. II. p. 142.

GALILÉE. Vous me guéririez presque de  
l'enthousiasme, que j'ai toujours eu pour ce  
Système. Les plus grands Astronomes l'ont eu  
comme moi.

BELLARMIN. Vous vous trompez. Si j'ex-  
cepte quelques Auteurs emportés par le torrent  
du préjugé, qui ont pris à cette occasion le ton  
de pédant, en confondant la probabilité avec  
la certitude : Les plus célèbres Coperniciens,  
à ce que j'ai vû moi-même dans le séjour des  
Vivans, & selon ce que différentes Ombres  
m'ont rapporté depuis, regardent ce senti-  
ment comme très-problématique. Gassendi  
s'exprime clairement là-dessus : *Tametsi opi-*  
*nio de terra motu probari videatur verissimi-*  
*libus argumentis, nulla tamen est demonstra-*  
*tio.*

Huygens va plus loin, & prétend, que ja-  
mais personne ne pourra prouver le mouve-  
ment de la terre, ou celui du Soleil : *Firma*  
*hac sententia mea est, mortalium neminem*  
*terra motum aut quietem probaturum* \*. Kepler  
dit la même chose; & le sentiment du Pere de  
l'Astronomie moderne ne doit-il pas être rel-

Y 2

peuté

deux objets éloignés de 50 pieds, paroissent un  
même tout à la distance d'une ou de deux lieues :  
& cela est démenti par l'expérience, puisqu'à cette  
distance on distingue très-bien les tours des Eglises  
voisines. Cet estimable Auteur ne s'égare, que  
lorsqu'il adopte un Système, contre la profession,  
qu'il fait de n'en point adopter; & malgré mille  
avertissemens qu'il donne à ceux qui en adoptent.

*Altos sibi*  
*nimis sumunt*  
*spiritus, De-*  
*monstrati vo-*  
*lunt quod vix*  
*specie veriful-*  
*get. Phy. sac.*  
T. 5. 1039.

V. un passa-  
ge de Bosco-  
wich, Journ.  
d'Oct. p. 243.

\* Il tient un  
autre langa-  
ge dans la  
plur'alté des  
mondes. Ch.  
2 & parle en  
vrai pédant.

*Numquid*  
*nostri ordinem*  
*cæli & ponas*  
*rationem ejus*  
*in terrâ?...*  
*Quis enarra-*  
*bit cælorum*  
*rationem?*  
JOB. 38.

*Cyrum cæli*  
*circuivi soba.*  
ECLII. 24.

pecté par ses enfans ? D'habiles Critiques ont porté le même jugement : *La vérité est, que tous nos raisonnemens, toutes nos connoissances naturelles ne nous ameneront jamais à connoître lequel des deux est vrai. C'est un secret de l'Ouvrier, que notre raison ne pénètre point ; qu'il est inutile & même téméraire de vouloir décider.*

Le savant Editeur des Ouvrages de Copernic déclare, que ceux qui pensent autrement, ne connoissent pas assez la matière, sur laquelle ils prononcent : *Quibus aliud videtur, rempenitus non attigerunt. Certi nihil in Astronomiâ expectandum, quod hypothesim aliquam spectet. Præf. Op. Copern. Illa hypothesi præfertur, quæ est quoad calculos facilior, non quæ verisimilior. Ibid.*

J'ajouteraï une réflexion simple, mais juste, d'un Copernicien moins connu : *Quis credat aliam hypothesim impossibilem esse, quæ pari vel majori facilitate hæc omnia expediat ? Ergone ex innumeris, quibus divinus Artifex cœlestia corpora, aut singulas Universi partes disponere poterat, rationibus, ut eadem prorsus, quæ nunc sunt, phœnomena nobis exhiberent, hæc unam à Copernico excogitatam elegit ? Zanchi Phy. part. P. 45.*

Corfinus va jusqu'à soupçonner, qu'un jour la découverte de quelques nouvelles Étoiles détruira le Copernicisme : *Nova aded stella observari poterunt, quæ hypothesim Copernici destruunt.*

Enfin, si vous voulez bien, je finirai par l'aven d'un Philosophe Bel-esprit : *On tient le mouvement de la terre pour certain, non que tous les Philosophes en soient évidemment convaincus ;*  
*mais*

On peut voir d'autres passages dans la savante Dif-

des Princes &c. Novemb. 1770. 333

mais parce qu'accoutumés à cette proposition, on l'a reçûe pour vraie, & que le long usage de calculer intégralement & différenciellement, tient lieu de preuve. Voyageur Phil. T. II. p. 206.

sertation du  
P. Patuzzi,  
de sede infer-  
ni. Cap. 12.

Quoique nous ayons déjà répondu à ceux qui nous ont accusé d'avoir fait tort à l'Auteur du *Siècle de Louis XV.*, en citant une fausseté manifeste entre mille que nous avons dissimulées. Pour achever notre justification, nous rapporterons cet endroit. Après tous les événemens de la guerre finie en 1763, on lit ceci : *On étoit maître de la Flandre, on étoit prêt de prendre Maëstrecht; mais on manquoit de pain dans toutes les parties méridionales de la France . . . . Le Roi de France échangea Minorque, qu'il rendit au Roi d'Espagne, contre Belle-Isle, que l'Angleterre lui remit. Mais l'on perdit, & probablement pour jamais, tout le Canada, avec ce Louisbourg, qui avoit coûté tant d'argent, &c. &c.* Que penser d'un Auteur qui écrit de la sorte, & comment peut-on acquiescer à l'Histoire qu'il fait des anecdotes secrètes, des ressorts cachés, qui ont agité l'Europe : tandis qu'il défigure ainsi les choses publiques, connues de tout le monde, que les Savans & les ignorans savent également avec certitude ? Dans les Annales de l'Empire il assûre, que Temeswar fut perdu dans la dernière guerre contre les Turcs. On peut encore remarquer dans le passage que nous venons de citer, ces mots *le Roi de France échangea Minorque, qu'il rendit au Roi d'Espagne.* Cela est faux. Minorque fut rendu aux Anglois. On ne finiroit pas en relevant les fautes de cet Ecrivain. Fautes si palpables, qu'il est difficile d'en trouver de pareilles dans quelque Livre que ce soit. Nous sommes à même de le convaincre qu'il a écrit des choses purement imaginées, & nées dans son cerveau par le plaisir de berner le Public, & de servir ses passions ; qu'il ne les a tirées d'aucun mémoire, d'aucune relation même romanesque & fabuleuse. Ceux, qui lisent les Auteurs célèbres avec enthousiasme & une servilité d'esprit, qui les fait acquiescer

Journal de  
Juillet, page  
11.

T. II. p. 171.

à tout, ne peuvent juger sainement de leur véracité & de leur mérite. N'étoit-il pas naturel de s'instruire sur le point en question, avant que de s'échauffer contre notre Journal? Nos censeurs sont tombés dans la faute qu'ils nous ont reprochée.

Nous sommes derechef obligés de répondre à ceux qui se plaignent de ne pas voir dans notre Journal un éloge sans réserve des Ouvrages faits pour la Religion. Quand ces Ouvrages ne sont pas convaincans, ils sont nuisibles. La Religion doit les désavouer : les louer, ou même les passer sous silence, quand ils sont reprehensibles, c'est donner gain de cause à ses adversaires.

*Ludere qui nescit, campestribus abstinet armis;  
Indoctusque pilæ, discivæ, trochivæ quiescit,  
Ne spissa ritum tollunt impune corona. H. a. p.*

*Le parfait modèle de la jeunesse Chrétienne. A Liège 1770.* Ce Livre, qui vient d'être réimprimé, n'est point un Ouvrage de Littérature ni d'une érudition profonde, dont nous puissions conseiller l'acquisition aux Savans. On n'y trouve point de longues discussions sur l'éducation des enfans, ni les idées systématiques de Locke, de Rousseau &c. sur cette matière. La vérité simple, l'expérience, les effets du Christianisme; effets reconnus par ses plus grands ennemis, des modèles de toutes les vertus présentés dans un jeune Prince, que l'Eglise a placé sur ses Autels; voilà les guides de l'Auteur, & les garans des fruits qu'il a espéré retirer de son travail. Si cet Ouvrage n'est pas du goût de notre siècle, on peut assurer qu'il lui est plus nécessaire qu'à aucun autre. Jamais on ne vit périr plus généralement avec la Religion toutes les vertus nécessaires à la société & à l'Etat. Peut-on voir sans larmes à quel point les mœurs ont été corrompues en peu de tems; jusqu'où la frivolité la plus insensée, la mollesse, l'incontinence ont poussé leurs conquêtes?

*Quid nos dura refugimus  
Etas? quid intactum nefasti  
Liquimus? unde manum juvenus  
Metu Deorum continuit?*

Dans le dern. Journ. p. 248, l. 8. à raison, lisez  
à la raison.

Le Sr. Bertrand Bertho, Maître en Arithmétique à Liège, vient de mettre au jour un Livre de sa composition, & qu'il intitule *Le Commerce de Liège, ou, Comptes faits par Tarifs*. Ouvrage utile à tous Négocians qui ont correspondance avec Liège; puisque, sans le secours de l'Arithmétique & d'aucun calcul, on trouve, comme dans un Dictionnaire, la valeur nette & précise de toutes sommes quelconques, soit selon le pair des argents, soit selon le cours du change de la *Hollande*, de l'*Angleterre*, du *Brabant* ou *Pays-Bas*, de la *France* & de l'*Allemagne*, avec qui Liège tient principalement son commerce, & le retour respectif de cet argent. L'Auteur établit de plus un Tarif pour l'agio d'*Hollande*, du *Brabant*, de *France* & autres Places avec le retour, & il fournit des méthodes, ou une clef très-facile d'user de ce Tarif par des exemples proposés & opérés, qui montrent que chaque somme quelconque se trouve toute entière dans la même page.

A tous ces différens Tarifs le Sr. Bertho a crû convenable d'ajouter la réduction des Monoyes de presque toutes les principales Places de l'Europe au pied courant de Liège, avec la diversité des poids, mesures & aunages de chaque Pays en relation avec Liège; le tout rangé dans un ordre alphabétique, & avec ponctualité. Il vend cet Ouvrage, utile au Commerce, dix escalins, pris à Liège, en brochure.

---

L'*Horloge* est le mot de la dernière Enigme.

ENIGME.

## E N I G M E.

**D**U simple Villageois j'habite la chaumière,  
 Et je brille toujours dans les riches Palais ;  
 Des plus grands Conquérans la débile paupière  
 De mes sombres réduits cherche l'heureuse paix,  
 Des secrets de l'amour je suis dépositaire,  
 Des malheureux mortels je vois finir le sort,  
 Et l'orgueil dans mon sein insultant à la mort,  
 Fait d'une vaine pompe éclater la chimère.

## A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

**L**ES coups de l'autorité Souveraine portés contre les Parlemens dans l'affaire de Mr. le Duc d'Aiguillon, ne réduisant pas encore ces Cours de Justice à l'obéissance dûe à la Majesté, ni au silence qui leur est prescrit, le Parlement de Besançon a été mandé par Députation, ainsi que celui de Bordeaux, d'apporter ses Régistres à Versailles pour que tout ce qui s'y trouve inscrit contre les Arrêts du Conseil d'Etat du Roi & contre le Duc d'Aiguillon, soit biffé & rayé, en conséquence d'un Arrêt rendu principalement contre l'Arrêté du Parlement de Bourdeaux, que nous avons rapporté (\*).

Ce nouvel Arrêt du Conseil d'Etat doit paroître dans ce présent Journal, étant conçu dans les termes que voici, assez intéressans.

Le

(\* ) Voyez notre dernier Journal, page 264 & suivantes.

des Princes &c. Novemb. 1770. 327

Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil, l'Arrêté pris par son Parlement de Bordeaux le 13. du mois dernier (Août) par lequel ladite Cour, pour les considérations y contenues, auroit supplié Sa Majesté de retirer les Lettres-Patentes publiées en sa présence le 27. Juin dernier : Sa Majesté auroit reconnu que cet Arrêté méritoit son improbation, par les atteintes qu'il porte au silence que Sa Maj. a imposé par lesdites Lettres Patentes, sur une accusation qu'elle avoit vérifié être destituée de tout prétexte, & n'avoit d'autre principe que la chaleur de quelques esprits, excitée par la fermentation qui n'a que trop longtemps régnée dans sa Province de Bretagne. Sa Maj. auroit pareillement reconnu que cet Arrêté méritoit encore plus son animadversion, par les principes hazardés & contraires à la Constitution de l'Etat, que renferment les considérations qui l'ont fait prendre ; qu'en effet, on y transforme les Magistrats, qui ne sont & ne peuvent être que les Officiers de Sa Majesté, & qui ne tiennent que d'Elle leur pouvoir, en surveillans de l'administration de la force publique ; qu'on y suppose qu'ils peuvent forcer les personnes chargées des ordres de Sa Majesté, de leur en rendre compte, qu'on réduit l'autorité de Sa Maj. au droit de développer & d'appliquer les Loix anciennes, & qu'on lui enlève celui qu'on reconnoît dans ses Prédécesseurs, de faire des Loix nouvelles ; qu'on y établit que Sa Maj. tient d'une loi constitutive le pouvoir qu'Elle ne tient que de Dieu, & de l'exercice duquel Elle ne doit compte qu'à Dieu ; qu'on tente d'enlever au Souverain son droit le plus précieux, celui de faire grace, d'abolir les délits & d'effacer jusqu'au souvenir des faits qui ont donné lieu à des procédures, sur lesquelles

Arrêt du  
Conseil d'Etat  
contre le  
Parlement  
de Bordeaux.

quelles il lui a plu d'imposer silence; qu'on suppose contre tout principe, & contre une multitude d'exemples consacrés avec éloges dans l'histoire, qu'il ne peut abolir que les crimes involontaires, & après que la poursuite en a été complète; & que l'enregistrement libre & volontaire des Loix que Sa Maj. juge à propos de donner, est une condition nécessaire de leur exécution & de l'obéissance de ses Sujets: Et Sa Maj. ne pouvant laisser impunies de pareilles atteintes, portées à son autorité & à la Constitution de la Monarchie, & subsister dans le dépôt des Loix de la Province de Guyenne, des principes que désavouent sans doute les sentimens personnels des Magistrats de son Parlement de Bordeaux qui, à l'exemple de leurs prédécesseurs & en bons & fidèles Sujets, auront toujours pour maxime, que Sa Maj. ne tient sa Couronne que de Dieu; qu'en sa Personne seule réside toute l'administration de la force publique, & qu'Elle ne doit compte de cette administration qu'à Dieu seul; que ce n'est que d'Elle que les Magistrats tiennent leurs pouvoirs, qu'ils ne sont & ne peuvent être que les Officiers de Sa Ma. esté, chargés de faire exécuter ses volontés: Que si pour le bien de ses Peuples Elle leur a accordé la permission de lui représenter ce qu'ils croient du bien de son service & de l'avantage de ses Sujets, il est de leur devoir de ne le faire qu'avec le respect dû à sa Personne sacrée, & toute la modération qui doit caractériser de véritables Magistrats; & qu'ils n'en sont pas moins obligés de donner aux Peuples l'exemple de l'obéissance à ses ordres, & de la soumission à ses volontés, aussi-tôt qu'elles leur sont connues; qu'il n'est jamais permis de s'opposer à leur exécution, mais seulement de faire les représentations les plus respectueuses;

respectueuses; & que lorsque Sa Majesté ne juge pas à propos d'y déférer, l'obéissance est un devoir imposé par toutes les Loix; que Sa Maj. est seul Législateur dans son Royaume, sans dépendance & sans partage; qu'Elle a seule le droit de faire exécuter les Loix anciennes, de les interpréter, de les abolir & d'en faire de nouvelles lorsqu'Elle juge que le bien de l'Etat l'exige; & que lorsqu'elles ont été enrégistrées, ou que Sa Majesté usant du pouvoir qui lui appartient, les a fait enrégistrer & publier, il n'est permis à aucun de ses Sujets d'y contrevenir; qu'enfin à Sa Maj. appartient le droit si précieux à son cœur de faire grace, d'abolir les délits, & d'effacer jusqu'au souvenir des faits qui ont donné lieu à des procédures, sur lesquelles il lui a plu d'imposer silence.

Où le rapport; le Roi étant en son Conseil, a cassé & annullé, cassé & annullé ledit Arrêté de son Parlement de Bordeaux, du 13. du mois dernier: ordonne qu'il sera rayé & biffé: fait Sa Majesté défenses à sondit Parlement d'en rendre de pareils à l'avenir, sous peine de desobéissance, & d'encontrir son indignation: ordonne Sa Maj. que le présent Arrêt sera transcrit en marge dudit Arrêté. Fait au Conseil d'Etat du Roi Sa Maj. y étant, tenu à Versailles le premier Septembre 1770. Signé BERTIN.

Ce fut le 23. du mois de Septembre que les Députés du Parlement de Bordeaux, mandés à Versailles, ont été introduits auprès du Roi par Mr. de Bertin, Ministre & Secrétaire d'Etat: Sa Maj. leur ayant fait lire l'Arrêt, que nous venons de rapporter, Elle se fit ensuite représenter les Régiltres, & le fit biffer sous ses yeux.

Quant au Parlement de Besançon, Mr. le Maréchal

Parlement  
de Besan-  
çon.

Maréchal de Lorges y entra le 5. Septembre à onze heures du matin, pour procéder à l'enregistrement de trois Arrêts du Conseil, revêtus de Lettres-Parentés. Dès qu'il eut annoncé sa mission, tous les Conseillers se retirèrent aux Chambres. Les Présidens qui les suivirent, furent retenus par des Lettres de Cachet qu'on leur remit pour les obliger d'assister audit enregistrement. Le premier de ces Arrêts annule un Décret de prise de corps contre Mr. de Brevon, Procureur du Roi de la Commission des Fermes. Pendant qu'on l'enrégistroit, l'Aide-Major de la Place entra dans les prisons avec un Caporal & quatre Grenadiers & en tira Mr. de Brevon, que l'on a conduit sous bonne escorte à *Auxonne*. Le second annule des Arrêts du Parlement portant défense de mettre en exécution un Arrêt du Conseil qui concerne la Commission des Fermes & qui avoit été enregistré à la Chambre des Comptes de *Dole*. Le troisième annule & casse les Arrêts du Parlement concernant le Duc d'Aiguillon. Ces trois enrégistremens ont tenu Mr. le Maréchal jusqu'à quatre heures du soir au Palais : aussi-tôt qu'il en a été sorti, les Conseillers ont rentré dans la Grand'Chambre pour demander à délibérer sur ce qui venoit de s'y passer. Le premier Président & les autres Présidens leur ont vainement allégué qu'il leur étoit défendu, par Lettres de Cachet, d'assister à aucune assemblée & de souffrir aucune délibération où il en fût question ; les Conseillers ont insisté si fermement que les Présidens se sont retirés. Alors Mr. de Naueroy, Doyen, a été prié de présider à la délibération, dont le résultat a été de déclarer nulle & illégale la transcription faite sur les Régistres ; de persister  
dans

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 341

Dans les précédens Arrêts & Arrétés, & de dresser un Procès verbal de tout ; ce qui a fait durer la séance jusqu'à deux heures après minuit.

De cette résistance à optempérer, il paroît peut-être un nouveau coup de l'autorité législative contre ce Parlement de *Besançon*, ou du moins contre quelques-uns des Membres qui le composent, comme il en a été porté un en dernier lieu contre deux Conseillers de celui de *Rennes*, lesquels ont été conduits d'abord de *Compiègne* au Château de *Vincennes*, & de là transférés l'un à *Pierre-en-Cize* & l'autre aux Isles de *Sainte-Marguerite*, comme nous l'avons rapporté le mois passé.

Nous passons ici sur de nouvelles & longues Remontrances faites au Roi par la Cour des Aides de *Paris*, au sujet de la détention des Magistrats du Parlement de *Bretagne*, qui paroissent à présent, quoique Sa Majesté n'ait pas voulu les recevoir. Cette pièce des mieux dictée, & qui mériteroit d'être rapportée pour l'art de l'Orateur, ne fait plus aujourd'hui de sensation, après tout ce qui a été prononcé & répété tant de fois par la Majesté Royale dans l'affaire des Exilés de Bretagne. On se dispensera conséquemment de la faire paroître dans nos Journaux ; & ce qui est de remarque pour la *Bretagne* porte à présent sur la tenue le des Etats de cette Province, dont on redoutoit l'ouverture à cause de la grande fermentation des esprits. Cependant immédiatement après cette ouverture faite, les Etats ont accordé unanimement le Don gratuit demandé par les Commissaires du Roi : ils ont accédé sur le champ aux volontés connues de Sa Majesté, mais

Assemblée  
des Etats de  
Bretagne.

mais comptant toujours sur sa bonté & sa clemence, ils ont en même-tems dressé une Requête, dans laquelle ils font de nouveau au Roi les instances les plus pressantes, les plus respectueuses & les plus soumises pour en obtenir le rappel des deux Procureurs-Généraux de la Châtois & Cardeuc exilés, ainsi que des deux Conseillers arrêtés dernièrement à *Compiègne*; & ils ont confié cette Requête au Duc de Duras pour la remettre à Sa Majesté, d'autant que c'est principalement à ce Seigneur qu'on doit la tranquillité & le bon ordre qui regnent à présent dans les délibérations, qu'il est aimé singulièrement, & qu'il a joui de l'honneur sans exemple de recevoir pour la seconde fois une Députation de la Noblesse qui l'a complimenté : distinction qui ne s'accorde qu'une fois aux nouveaux Commandans.

Au reste, il s'est trouvé environ cinq cens Gentilshommes à l'ouverture des Etats. Les Présidens nés de la Noblesse ne s'y étant pas rendus, on a procédé à l'élection du Président. Celui de l'Ordre de l'Eglise a recueilli les voix pour cette élection, conformément à l'usage & à l'article X. du Chapitre IV. du nouveau Règlement. Le choix est tombé sur le Marquis de Piré. Dans la premiere séance, qui a suivi ce choix fait, le Président de l'Ordre Ecclésiastique a représenté que le Trésorier n'avoit pu parfaire l'emprunt des deux millions huit cens mille livres que les Etats l'avoient autorisé de faire à quatre pour cent lors de leur dernière assemblée; qu'il paroîtroit convenable qu'on lui donnât pouvoir de continuer cet emprunt à cinq pour cent; & qu'au cas qu'il ne pût pas remplir la somme de plus de deux millions dont il est

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 343

en défaut, il falloit l'autoriser à le faire sur les billets ; ce qui a été adopté par l'Ordre de la Noblesse & par le Tiers-Etat.

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi données à *Marly* au mois de Juillet dernier, & entéregistrées au Parlement de *Paris* le 6. du mois de Septembre. Elles portent ce qui suit.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir, salut. Les Bourguemestres & Magistrats de Ratisbonne, Cologne, Augsbourg, Nuremberg, Worms, Ulm, Spire, Esslingen, Noederlingen, Hall en Suabe, Nordhausen ; Rotweil, Dortmund, Uberlingen, Heilbrunn, Wetzlar, Memmingen, Lindau, Dunckeilspiel, Offenbourg & Gegenbach, nous ont fait très-humblement représenter que le droit d'Aubaine exercé jusqu'à Présent contre-eux dans notre Royaume, ne pourroit qu'être très-préjudiciable au grand nombre de nos Sujets que le Commerce attire fréquemment dans leurs Villes, & qu'ils étoient résolus de laisser jouir dorénavant nos Sujets dans leurs Villes & Territoires de la faculté de recueillir tous legs, donations, successions testamentaires ou *ab intestat*, mobilières, situés dans leurs Villes & Territoires, comme plusieurs d'entr-elles les en ont laissé jouir, nonobstant le droit d'Aubaine exercé contre leurs habitans en France, sans que pour raison de ces biens ainsi échus & acquis ils soient tenus à aucuns droits locaux, ni autres quelconques, si ce n'est au paiement du dixième des sommes capitales que lesdites Villes font dans l'usage de percevoir sur les biens & effets qui sont exportés de leurs Villes & Territoires, & de traiter nosdits Sujets, tant pour leurs personnes que relativement à leur commerce, de la même manière qu'ils traitent actuellement ou qu'ils pourront traiter dans la suite la nation étrangère la plus favorisée ; pourquoi ils nous ont très-respectueusement supplié, qu'en considération de ces déclarations & du zèle que plusieurs d'entre-elles ont marqué en différens tems pour notre service, ainsi que des bons traitemens que nos Sujets ont en toute rencontre éprouvés, &

Exemption  
du droit  
d'Aubaine  
pour les Vil-  
les Impéria-  
les.

pat

par une suite de la bienveillance que Nous leur avons fait ressentir à l'exemple des Rois nos prédecesseurs, il Nous plaît accorder aux Citoyens & Habitans desdites Villes & Territoires l'exemption du droit d'Aubaine, pour en jouir par eux en France comme les regnicoles, & nos propres & naturels Sujets; & pour les en faire jouir efficacement, ordonner l'enregistrement de nos Lettres de concession dans toutes nos Cours de Parlement & autres nos Cours Souveraines. A ces causes, voulant traiter favorablement les Bourguemestres & Magistrats desdites Villes, favoriser & faciliter le commerce réciproque & la communication entre nos Sujets & leurs Habitans, & leur donner une nouvelle marque de notre bienveillance, & ayant égard aux déclarations desdits Magistrats, Nous, par grace spéciale, de notre autorité & pleine puissance, avons déclaré & déclarons lesdits Citoyens & Habitans des Villes Impériales de *Ratisbonne, Cologne, Augsbourg, Nuremberg, Worms, Spire, Ulm, Fflingen, Nördlingen, Halle en Suabe, Nordhausen, Rottweil, Dortmund, Überlingen, Fridberg, Heilbronn, Wetzlar, Memmingen, &c.* affranchis & exempts du droit d'Aubaine, voulant qu'ils jouissent dudit affranchissement & exemption, pleinement & perpétuellement, dans toute l'étendue de notre Royaume; & qu'en conséquence ils puissent y recueillir, sans aucuns troubles ni empêchemens, tous les legs & successions testamentaires ou *ab intestat*, mobilières ou immobilières, comme les regnicoles & nos propres & naturels Sujets, en payant à Nous, ou à qui il pourra appartenir de droit, le dixième de la somme capitale, de la même manière & aussi long-tems que lesdites Villes leveront le même droit sur nosdits Sujets; Voulons que les Citoyens & Habitans desdites Villes soient favorablement traités en France, pour leurs personnes & leur commerce, à condition que nosdits Sujets jouiront dans lesdites Villes & Territoires des mêmes exemptions du droit d'Aubaine dans toute leur étendue, sans être assujettis à aucuns droits locaux ou autres, si ce n'est en payement du dixième que lesdites Villes font dans l'usage & qu'elles se réservent de percevoir & de lever sous le nom  
de

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 345

Le droit de détraction sur les biens & effets qui sont exportés de leurs Territoires, comme aussi que les François seront traités dans lesdites Villes & Territoires, tant pour leurs personnes, que relativement à leur commerce, aussi favorablement que les Sujets d'aucune autre Nation étrangère. Si donnons en mandement &c.

Quant au Clergé de France, dont nous avons annoncé le mois dernier la fin de ses séances à Paris, & en même-tems son *Avertissement*, donné aux Fidèles du Royaume, sur les dangers de l'*Incrédulité*; il s'attache à faire voir " que les avantages que promet l'*Incrédulité* & la science dont elle se pare, ne sont que prestige & mensonge; qu'au-lieu d'élever l'homme, elle le dégrade & l'avilit; qu'au-lieu de lui être utile, elle nuit à son bonheur; qu'elle dissout les liens de la société, détruit les principes des mœurs, renverse les fondemens de la subordination & de la tranquillité publique. "

Clergé

Le Clergé prouve en même-tems " que les intérêts les plus chers de l'homme sont liés au maintien de la Religion; que sans elle nous ne pouvons avoir ni une connoissance suffisante de nos devoirs, ni la force de les pratiquer; que nos foiblesses, nos imperfections, ce que nous sentons en nous-mêmes, ce que nous éprouvons au-dehors, tout annonce la nécessité & les avantages d'une révélation; qu'elle seule enfin nous ouvre le chemin de la vérité & du bonheur. "

Ce Discours est fort accueilli du Public, & fait infiniment d'honneur à Mr. l'Archevêque de Toulouse auquel on l'attribue.

L'Abbé Bergier, cet Ecrivain religieux, qui a dévoué sa plume à combattre les impies & les

Z      incrédules.

incrédules, outre deux mille livres de pension que le Clergé lui a faite, vient d'avoir encore une autre pension de 2400 livres sur un Bénéfice; de sorte qu'étant animé, pendant qu'il étoit dans la Cure à Besançon, il doit l'être encore davantage à faire éclater son zèle en faveur de la Doctrine Evangélique, n'ayant à présent que cette très-loisible occupation.

*Cherté des  
Grains.*

Malgré une récolte des grains assez abondante cette année dans le Royaume, le pain augmente journellement dans Paris. Les Oeconomistes, contre lesquels se récrient les gens à préjugés, qui sans examen attribuent cette cherté à leur système, ont publié un Ecrit pour repousser toutes les objections qu'on leur fait. Ils prétendent que ce n'est point à des manoeuvres, qui selon eux n'ont jamais existé, ni à aucun monopole qu'on doit attribuer la cherté actuelle; que le Gouvernement a les yeux trop ouverts sur cet objet, pour que les malversateurs puissent se soustraire à ses yeux; que la véritable cause de ce malheur doit être imputée à des circonstances physiques. Ils assurent que l'année 1767 a été des plus mauvaises, que celle qui a suivi n'a pas été bonne, que 1769 a été médiocre, & que celle-ci même quoique meilleure ne l'est pas dans tout le Royaume; que les autres denrées, telles que le vin, les légumes, les fruits, n'ayant pas été abondantes, tout a concouru à renchérir le bled; que du manque de ces denrées il en a résulté une plus grande consommation de grain, ce qui l'auroit fait monter à un plus haut prix sans les précautions du Gouvernement; que d'ailleurs le retard de la saison n'a pas encore donné le tems aux Fermiers de vaquer à la vente de leurs bleds; que forcés  
maintenant

maintenant de labourer leurs terres, ils n'ont pu faire battre, & ont par ce retard occasionné la cherté actuelle, mais qui ne dureta que quelques dans les premiers jours de ce mois de Novembre.

Ces raisons paroissent bien plausibles, & peuvent se prendre pour d'autres Pays où l'on voit jusqu'à présent continuer aussi la cherté des grains dans les marchés publics.

La Cour est à *Fontainebleau* depuis le 11. d'Octobre; & il y a un Camp formé près de cette Place. Un mois avant son départ de *Versailles* le Roi avoit nommé à nombre d'Abbayes vacantes, ayant donné celle de *Montier Ramey*, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Troyes, à l'Evêque de Tulle; celle de *Chaume*, même Ordre, Diocèse de Sens, à l'Abbé Collet, Confesseur de feu Mgr. le Dauphin; celle de *Fontaine-Blanche*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Tours, à l'Abbé de Caulincour, Aumônier du Roi & Vicaire-Général du Diocèse de Rheims; celle de *Saint Guilhem-du Désert*, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Lodeve, à l'Abbé de Bayanne, Vicaire-Général du Diocèse de Coutances; celle de *Angles*, Ordre de St. Augustin, Diocèse de Luçon, à l'Abbé de Sinesy, Vicaire-Général du Diocèse de Noyon; celle de *Sauve*, Ordre de St. Benoît, Diocèse d'Alais, à l'Abbé de Villevielle, Vicaire-Général du Diocèse d'Alby; celle de *Boissiere*, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Angers, à l'Abbé de Saluces, Vicaire-Général du Diocèse de Meaux; celle de *St. Sauveur de Lodeve*, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Lodeve, à l'Abbé de Leiffin, Vicaire-Général du Diocèse d'Embrun; celle des *Isles d'Auxerre*, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Auxerre, à la Dame de Buf-

*Bénéfices*

feran, Religieuse de l'Abbaye de Chabons en Dauphiné; & le Prieuré perpétuel de *Notre Dame de Montons*, Ordre de St. Benoit, Diocèse d'Avranches, à la Dame de Cœtlagon, Religieuse Bénédictine à Coutances.

Ce sont-là les Bénéfices conférés. Le Roi a fait aussi donner son portrait, garni de diamans, au Nonce du Pape, pour avoir officié au Couvent des Carmelites de *Saint-Denis*, le jour que Madame Louïse de France a pris le Voile: ce riche présent lui a été remis par l'Introducteur des Ambassadeurs. Dans le même Monastère s'est renduë Madame de France le 16. du mois de Septembre, & y a donné le Voile à Mademoiselle de Beaujeu: l'Evêque de Senlis, premier Aumônier du Roi, a officié pontificalement à cette cérémonie.

*Faveur aux Chirurgiens.*

Le Roi a accordé un Brevet de Conseiller d'Etat au Sieur de la Martiniere, son premier Chirurgien, en faveur duquel Sa Maj. a donné aussi une Déclaration, enregistrée au Parlement le 6. Septembre, par laquelle il est ordonné qu'à l'avenir le premier Chirurgien du Roi prêtera serment immédiatement entre les mains de Sa Maj. & qu'il recevra celui des Chirurgiens ordinaires & de quartier, & de la Famille Royale. Cette même Déclaration ordonne qu'aucun Sujet ne pourra être nommé désormais aux Charges de Chirurgiens de la Cour, sans avoir été reçu à la Maîtrise en Chirurgie dans quelque une des principales Villes du Royaume & sans rapporter un Certificat de sa suffisance & de sa capacité, signé du premier Chirurgien du Roi.

*Difficultés en Corse.*

L'Isle de *Corse* étant sous la domination Française, on peut ranger dans l'article de *France* ce qui s'y passe. Une expédition qu'y a faite le Comte

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 349

Comte de Marbeuf, Commandant pour le Roi dans cette Ile, à la tête de 5000 hommes, dans le cours du mois d'Août, n'a abouti qu'à enlever douze rebelles, qui ont été pendus. L'intempérie de la saison a occasionné la maladie dans les troupes du Roi, & il a fallu se retirer; de sorte qu'on est toujours dans des trames continuelles. On ne peut pas sortir des Villes murées sans craindre d'être assassiné. Ces Montagnards se répandent dans la plaine & égorgent tous les François qu'ils rencontrent. Il est bien vrai que leur nombre n'approche pas de celui des troupes Royales, & qu'il leur est inférieur à d'autres égards; mais ils sont favorisés par les naturels du Pays, & à moins de les transporter tous en France & de régénérer ainsi la terre, tôt ou tard il est à craindre que ce peu de Montagnards n'expulse les François de leur Pays à la première guerre. Par exemple, croit-on qu'on puisse y conserver dix-huit ou vingt Bataillons, qui sont nécessaires pour contenir ce peuple sauvage? Quel moyen de garder une étendue immense de plages par où les Insulaires peuvent recevoir des secours, ou en aller chercher? D'ailleurs, ce Pays coute à la France un argent prodigieux, & il faudroit y en dépenser beaucoup plus si on vouloit en tirer parti. *Une Lettre de Corse du premier Septembre nous donne ces nouvelles.* Cependant on a fait encore passer en Corse les Régimens de Dauphiné, de Forez & Castella Suisse, mais les Bâtimens qui les y ont débarqués en ont ramené ceux de Bretagne & Soissonnois. Mr. de Testiruide passe aussi en Corse, chargé de l'entière confection du Terrier général de cette Ile. Il aura sous lui 26 personnes pour con-

noître la propriété du terrain, & doit en lever le plan général, afin de marquer ce qui appartient au Roi & aux différens particuliers, pour faire valoir les terres incultes sur leurs différentes productions, améliorer les autres, & en général cultiver tout ce qui sera jugé susceptible d'augmentation. Le Gouvernement prendra en conséquence les arrangemens convenables pour y faire passer les personnes nécessaires.

*Fin de l'expédition de Tunis.*

Le bombardement de *Biserte* par l'Escadre du Roi aux ordres de Mr. de Broues, dont nous avons parlé dans nos deux derniers Journaux, & les cris du Peuple Tunisin effrayé, ont disposé ou plutôt ont contraint le Bey de *Tunis* à acquiescer à toutes les demandes du Roi. Ainsi cette Escadre qui a jetté 165 bombes sur *Biserte* au-lieu de 105, comme on l'a dit, a produit l'effet que la Cour en attendoit, puisque tous les articles pour la Paix avec cette Régence Barbaresque ont été arrêtés. On n'attend plus ainsi que le consentement de la Cour pour finir ce Traité & publier la Paix.

En apprenant ce qui regardoit les Tunisiens, on apprend aussi que les Vaisseaux de guerre Danois qui, après le bombardement infructueux d'*Alger* dont on a fait aussi mention dans nos deux derniers Journaux, étoient venus mouiller à la rade de *Marseille*, en ont mis le 25. Septembre à la voile pour aller hiverner à *Mahon*.

*Marseille.*  
Remarque sur le Commerce du Levant.

L'anéantissement de la Flotte Ottomane ruine entièrement le Commerce du Levant, celle des Russes ne laissant plus de communication avec les Côtes de la Grece, de l'Archipel, Constantinople &c. Il n'y a plus de sûreté à s'engager dans la Méditerranée : il n'y en a point d'en sortir :  
les

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 351

les Bâtimens chargés de riz, de café, de grains sont enlevés, sous prétexte qu'ils conduisent des secours aux Turcs. Ceux-ci en se vengeant de leurs malheurs sur les Grecs des Places de commerce, ont porté de leur côté les coups les plus funestes aux Marchands étrangers. Des circonstances aussi critiques font par contre-coup une terrible impression sur *Marseille*. Le Sieur de la Ciotat, Capitaine d'un des Vaisseaux marchands de cette Ville, a été attaqué dans le Golfe de *Venise* par des Forbans qui l'ont massacré, lui, son fils & tout son Equipage, à l'exception de deux hommes, dont l'un s'est sauvé à la nage, & l'autre étoit laissé pour mort à bord du Bâtiment, dont ces scélérats ont enlevé toute la cargaison & les effets des passagers. Le Navire a été trouvé dans cet état par des Vénitiens. On craint de-là que deux autres Bâtimens Marseillois, dont on n'avoit point de nouvelles encore sur la fin de Septembre, n'ayent éprouvé le même sort.

Les mauvais tems ayant causé beaucoup de naufrages sur les Côtes l'hiver dernier, & comme les vents & les ouragans impétueux, qui ne cessent de parcourir l'Europe, rappellent tous les jours ces malheurs; afin de les prévenir, le Gouvernement vigilant & paternel a chargé Mr. de Kearney, Capitaine de Frégate, d'établir le long des Côtes, depuis *Bayone* jusqu'à *Dunkerque*, une certaine quantité de Fanaux. Cet Officier, dont les talens & l'expérience justifient la confiance que le Ministère lui témoigne, est en mer depuis long-tems, pour préparer l'exécution de ce projet salutaire, & l'on apprend de différens Ports qu'il remplit sa mission d'une manière qui répond à l'activité du zèle du Gouver-

*Rochefort*

352 *La Clef du Cabinet*  
Gouvernement pour le bien du commerce & de  
l'humanité.

Une Lettre curieuse écrite à un Négociant  
de *Marseilles*, porte ce qui suit.

*Lettre écrite  
de Lima, Ca-  
pitale du Pe-  
rou, le 22.  
Avril 1770.*

Le Navire François le *Saint-Jean-Baptiste* de 50  
hommes d'équipage, commandé par Mr. de Sur-  
ville, Chevalier de Saint Louis, & monté de 36  
canons, ayant armé à *Bengale* pour les Négocians  
François, sortit de la Baye d'Ingeli dans le Golfe  
de *Bengale* le 3. de Mars 1769 : il aborda à Januon,  
Mufilipatan & Pondichery, & passa le Deroit de  
Malaca au Nord des Isles Philippines, pour aller à  
la découverte des Côtes de la Nouvelle-Zelande.  
Il en découvrit quelques-unes qui étoient désertes,  
& d'autres peuplées d'habitans féroces avec lesquels  
ses Equipages eurent des démêlés qui devinrent  
funestes aux uns & aux autres. Il arriva dans les  
mers du Sud pour reconnoître une terre découverte  
par Davis au vingt-septième degré de latitude. En  
s'approchant il eut avis qu'un Vaisseau Anglois, qui  
y étoit allé deux ans auparavant, avoit fait un com-  
merce très-avantageux avec les gens du Pays, qu'il  
avoit trouvés très-sociables & riches en métaux  
d'or & d'argent. Le Sieur de Surville n'en étoit  
éloigné que de 50 lieues lorsque la maladie, qui  
avoit déjà emporté une partie de son équipage &  
qui menaçoit de mort ce qui en restoit, le désér-  
mina, ainsi que le manque de vivres, à relâcher  
au Port de Callao. Il reconnut auparavant les Isles  
de Juan-Fernandez, les hauteurs d'Arica & de la  
Côte de Chiloë, à 12 lieues du Sud de ce Port. Il  
jeta l'ancre le 7. Avril dernier, mit son petit canot  
en mer & ordonna à un Officier de reconnoître le  
Port : celui-ci ne le put, à cause des fortes vagues  
qui brisoient sur le rivage ; il s'en retourna pour en  
informer le Capitaine, qui s'en prenant à son peu  
de courage, le fit monter à bord & s'embarqua sur  
le Canot, après avoir ordonné au Capitaine en se-  
cond de faire route pour Callao, où le Capitaine  
étoit résolu de se rendre par terre ; mais la mer ayant  
grosi, le Canot fut submergé, & il ne se sauva  
qu'un Chinois qui fut conduit ici. Deux jours après  
le Corps du Capitaine parut, & l'on porta au Vice-  
roi

*des Prince; &c* Novemb. 1770. 453

soit son habit & la Croix de St. Louis qu'il avoit, pour servir de preuve. Le Vaisseau entra dans ce Port le 10. du courant avec 70 hommes, les trois quarts fort malades du scorbut : il en est mort neuf jusqu'à ce jour. Ils ont beaucoup souffert pendant les treize mois de leur navigation. Le corps du Vaisseau est fort maltraité : il a perdu ses ancres & ses cables. A peine avoit-il jetté l'ancre que Don Demetrius Macoghan eut ordre de passer à bord, de demander le journal & les Livres de sa cargaison ; de fermer la porte de la calle, de mettre les sceaux aux cadenats, de rapporter les clefs au Viceroi, & de veiller à ce qu'on ne débarquât rien ; ce qui a été exécuté. On donnera au gens de l'Equipage tout l'argent qui leur sera nécessaire, tant pour la paye que pour la carene du Vaisseau. On dit qu'ils ont quinze cens balles en soies, coton, canelle, poivre, porcelaine, thé & café ; on croit qu'on ne leur permettra pas de rien vendre ici. Le Viceroi a pour eux beaucoup d'égards, & leur donne tous les secours dont ils ont besoin.

De ces nouvelles du dehors revenant à celles du dedans, voici ce qu'elles nous présentent.

On a armé au Port de l'*Orient* six nouveaux Vaisseaux pour l'*Inde*, & l'on a encore affiché que ceux qui voudroient prendre part à cette expédition, pourroient souscrire chez le Sieur Tourton, Banquier. Outre ces Bâtimens, on arme une Frégate à *Brest*, dont le Commandant ira prendre des Nègres à la Côte de *Guinée* pour les transporter dans les Etablissmens François de l'*Inde*.

Mais des nouvelles répandues d'armemens considérables dans les Ports du Royaume, n'ont jusques-ici pas le moindre fondement, puisqu'on y est dans l'inaction la plus pacifique. Cela démontreroit qu'on ne craint rien des armemens véritables qui se font en *Angleterre* ; la Cour est persuadée d'une part que les Anglois n'ont

*Apparence  
de rupture  
entre l'Espa-  
gne & l'An-  
gleterre.*

n'ont pour but que de mettre à la raison leurs Colonies d'*Amérique*, & de terminer par la force des dissensions qu'ils ne peuvent accommoder par la douceur. Mais, d'un autre côté & quoi qu'on en dise, il y a assez d'apparence que l'*Angleterre* ne fait pas dans ce tems-ci la dépense si énorme qu'on y remarque en armemens maritimes, uniquement pour ses Colonies. Les Isles de *Falkland* que l'*Espagne* lui a reprises, lui tiennent fort à cœur & semblent la déterminer à rompre avec cette Couronne; joint à ceci la rançon de *Manille*, dont il est toujours question entre l'*Angleterre* & l'*Espagne*, qui ne se termine point, & qu'on regarde comme l'objet d'une négociation que le Comte de Noailles est allé entamer à *Londres*, tandis que Mr. de Stanley qui a été dépêché de la Cour de *Londres* pour passer en *France* (d'où on le sçait déjà retourné à *Londres*) a eu de sérieux entretiens avec les Ministres du Roi. On ignore jusqu'à présent ce qu'ont produit les conférences que ces deux Seigneurs ont eues dans l'une & dans l'autre de ces Cours, d'autant que l'*Angleterre* continuë sans interruption ses armemens & les presse avec un soin extraordinaire. On en est comme sur le qui-vive en *France*. On veut même y regarder dès à-présent la rupture ouverte entre l'*Espagne* & l'*Angleterre*, parce qu'outre les Isles de *Falkland*, reprises par les Espagnols sur les Anglois, la Cour de *Madrid* doit avoir envoyé récemment de *Buenos-Ayres* une Escadre avec 1500 hommes de débarquement, pour reprendre aussi des Forts dont les Anglois se sont emparés aux Isles *Malouines*, & qu'on assure même être déjà actuellement sous la domination Espagnole. Et attendant & à l'occasion

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 355

L'occasion de la guerre maritime, dont il est question, les Politiques font le recensement de la Marine du Roi, & la trouvent aussi nombreuse qu'au commencement de la dernière guerre, mais plus forte par la grandeur des Bâtimens, dont il y a plus de la moitié de 74 canons & au-dessus jusqu'à 116 & 120.

Finissons cet article de *France* par le voyage qu'y a fait le Prince Charles, second fils du Roi de Suede. Ce Prince, qui voyage sous le nom de Comte de Vaza, qui fut présenté au Roi & à la Famille Royale, & qui étoit à *Paris* depuis quelques semaines, est reparti pour *Stockholm* beaucoup plutôt qu'il n'avoit compté, afin de faciliter le départ du Prince Royal son frere pour la France, parce que tous les Princes de Suede ne peuvent s'absenter à la fois. Pendant son séjour en ce Pays, il s'est fort occupé des Arts, des Artistes & des gens de Lettres. Le Comte de Sparre, Maréchal de Camp & Colonel du Régiment Royal Suédois, lui a donné une fête charmante, dont la Comtesse de Sparre a fait les honneurs. Au nombre des gens de Lettres qui ont eu l'honneur de faire leur cour à Son Alt. Royale, Messieurs de Marmontel, Thomes & Rhulfiere ont paru particulièrement honorés de ses bontés.

ARTICLE

## ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Il est hors de doute que les Espagnols ont pris possession des Isles de *Falkland*, & que cette possession, ainsi que la prise des Isles *Malouines* faite aussi par les Espagnols, pourroit bien altérer la paix entre les Cours de *Londres* & de *Madrid*. La prétention de l'Angleterre sur les Isles de *Falkland* se fonde sur ce qu'elles ont été découvertes par un Anglois nommé *Falkland*. Les Espagnols appuient leurs droits sur certaines Conventions par lesquelles l'Espagne auroit seule acquise la possession entière de l'*Amérique-Méridionale*. Cependant le Lord *Egmont* envoya, pendant qu'il étoit à la tête des affaires de la Marine, des troupes & quelques Anglois pour former un Etablissement dans ces Isles; ce qui fut bientôt découvert par les Espagnols qui y envoyèrent, il y a quelques mois, quatre Vaisseaux de guerre pour en déloger la nouvelle Colonie Angloise, & pour prendre possession de ces Isles au nom de Sa Maj. Catholique. Les Anglois de leur côté ne restèrent point en défaut; ils y envoyèrent deux Vaisseaux de guerre, afin de s'y soutenir; & tous ces mouvemens donnerent lieu à plusieurs Mémoires & Représentations entre les deux Cours. Les uns en adoptant les idées du Ministère Britannique, prétendent

\* que

que l'Angleterre n'est nullement disposée à faire la guerre; que l'affaire des Isles de Falkland n'est pas assez importante pour occasionner une rupture entre les deux Puissances; que les Anglois pourront en tout tems former un établissement dans ces Isles, si cela leur est avantageux, sans enfreindre les Traités avec l'Espagne, ces Isles étant situées à l'Est du Cap Horn; que les préparatifs maritimes de l'Angleterre sont cependant autorisés par d'autres motifs plus directement importants à la Nation, & qu'une inaction dans la conjoncture présente seroit très-condamnabile & censée un sacrifice à l'honneur & à la dignité de la Nation &c. "

Les autres qui voudroient voir la Nation de nouveau replongée dans une guerre ruineuse, soutiennent " que la conduite de l'Espagne tant dans l'affaire des Isles de Falkland, que son refus de payer la rançon de Manille & d'autres traits de cette nature, sont plus que suffisans pour justifier des actes d'hostilité de la part de l'Angleterre, " & ils forment en conséquence mille projets chimériques de conquêtes que les armes Britanniques pourroient faire en Amérique. Enfin, non contents de déclarer la guerre à l'Espagne, ils voudroient que la Nation tirât une vengeance éclatante d'une insulte faite à un Négociant Anglois, nommé Denis Conell, & domicilié à Lisbonne, lequel y a été mis en prison pour avoir refusé de signer une prétention formée par les Courtiers Portugais pour courrage sur des ventes auxquelles ils n'avoient pas été employés. Mais malgré toutes ces déclamations, la Cour ne paroît pas résoluë de pousser les choses à l'extrémité, & il semble qu'elle  
veut

veut préalablement prendre l'avis du Parlement, dont la rentrée est fixée au 13. du présent mois de Novembre, sur plusieurs points essentiels avant que de se déterminer définitivement.

En attendant les préparatifs maritimes se continuent dans tous les Ports des trois Royaumes avec une vigueur extraordinaire; tout y est en formation d'Escadres, en avitaillemens & en presse de Matelots avec de grandes récompenses, dans une activité qu'on n'a pas vû plus grandes dans les tems de guerre effective & de toute nécessité. Dans le seul Port de *Portsmouth* ( que l'on compte déjà autant que réparé des pertes qu'il a faites par l'incendie dont il a été parlé) la Cour a déjà fait équiper les Vaisseaux la *Bretagne* de 120 canons, la *Princesse-Auguste* de 90, le *Foudroyant*, le *Warspite*, le *Worcester* & le *Modeste*, tous de 74; le *Northumberland* de 70, & l'*Essex* de 64; de plus, les Frégates la *Pallas* & la *Venus* de 36 & la *Junon* de 32; & s'il avoit manqué dans ce Port, ce qui n'est point, quelques agrets ou autres munitions nécessaires à l'armement de ces Vaisseaux, le Commissaire étoit chargé de se les procurer hors des Chantiers particuliers: Enfin, ce que la Cour met de Vaisseaux en commission fait un total d'environ 40 Vaisseaux de ligne ou Frégates, qui doivent avoir à leur bord près de 15000 Matelots, indépendamment des troupes de Marine.

De là les Négocians Anglois & ceux de toutes les Nations à *Londres*, sont flottans entre la crainte & l'espérance sur le tour que prendront les affaires générales. Nul curieux sur les affaires des tems n'ignore les différends que l'*Angleterre* a eus avec la *France* au sujet de l'*Ile*  
*Turque,*

des Princes &c. Novemb. 1770. 359

*Turque*, & avec l'*Espagne* à l'occasion des Anglois, qui furent chassés des Côtes du Golphe de *Honduras* où ils coupoient du bois de teinture, suivant le dernier Traité de Paix. La Cour de *Londres* se contenta de négocier par voye de réponse cathégorique; elle accorda à la *France* neuf jours pour donner sa réponse définitive, & à l'*Espagne* quatorze jours pour faire la sienne; & de cette manière les choses ont été accordées à l'amiable & à la satisfaction des Cours respectives. On espère que par de telles demandes faites à présent par les Ministres de France & d'*Espagne*, résidens à *Londres*, sur la destination des grands armemens de la *Grande-Bretagne*, & également par les mêmes demandes de celui du Roi qui réside à *Madrid*, sur ce qui se fait pareillement en armemens dans les Ports d'*Espagne*, on espère, dis-je, que les réponses mutuelles ne tendront toujours qu'à l'effet de conserver la pacification.

Cependant un Courier que le Ministère avoit envoyé à *Madrid* pour demander au Roi d'*Espagne* les raisons de la saisie des Isles de *Falkland* & leur restitution, en revint le 8. Octobre au matin, & ses dépêches ayant été portées dans l'après-midi à *Richmond*, où étoit le Roi, par le Lord *Weymouth*, Secrétaire d'Etat, les Ministres ont tenu le lendemain une longue conférence sur leur contenu. Il paroît que la réponse de la Cour de *Madrid* à ce qu'on lui a demandé, est fort ambiguë; puisqu'on y entrevoit que l'*Espagne* regarde les Isles de *Falkland* comme dépendantes de sa Couronne, & qu'elle fait des plaintes de la conduite que les Anglois ont tenuë à son égard. On espère néanmoins que les différends pourront être ajustés sans en venir

venir à une rupture, pour peu que les Partis soient inclinés à la Paix. Le Prince de Masserano, Ambassadeur d'Espagne à Londres, doit recevoir incessamment des instructions particulières de sa Cour sur les points en contestation; mais bien des raisons portant à croire que ni la France, ni l'Espagne ne sont disposées à entrer en guerre; le Public Anglois commence à revenir des allarmes que l'idée de cette nouvelle guerre lui avoit fait naître; d'autant plus que la Cour de Lisbonne a fait déclarer au Ministère, qu'elle étoit résoluë de ne faire avec celles de France & d'Espagne aucun engagement qui puisse être contraire aux liaisons d'amitié & de commerce avec la Grande-Bretagne; & elle a fait déclarer aux Ministres de France & d'Espagne ses intentions à ce sujet.

On ajoûte néanmoins à cet avis venu de Lisbonne, que la même Cour a refusé d'accorder aucune grace au Sieur Conell, ce Négociant Anglois à Lisbonne, dont nous venons de faire mention, & qu'elle insiste que son affaire soit décidée par les Tribunaux du Royaume.

C'est-là ce que nous avions à marquer sur les apparences d'une guerre prochaine entre la Grande-Bretagne & la Monarchie d'Espagne: Et malgré tous ces bruits de guerre subsistans, la Compagnie Angloise des Indes, dans une grande assemblée qu'elle a tenuë le 26. Septembre, a fixé son Dividende pour la demie-année à 6 pour 100, à condition d'en rembourser une moitié si la guerre n'a pas lieu dans un terme limité.

Mais dans les circonstances de la guerre entre la Turquie & la Russie, un Membre respectable du Parlement démontre clairement qu'il n'est point

point de l'intérêt de la Cour Britannique d'y prendre part, prétendant que l'anéantissement de l'Empire Ottoman produiroit la ruine du Commerce de la Nation dans le *Levant*. Ce Membre pense ainsi conformément à ce que nous avons déjà rapporté, article de *France*, au sujet de *Marseille*, & il se réfère d'ailleurs sur ce que Mr. de Murray, Ambassadeur du Roi auprès de la Porte, ayant fait savoir au Ministère qu'il n'a pû porter le Grand Seigneur à des sentimens de paix avec la *Russie*, le Divan croyoit donc les forces de Sa Hauteſſe encore en état de reprendre le dessus sur celles de cette Puissance, si non dans cette campagne, du moins dans la prochaine, pourvû qu'aucune autre de l'Europe ne vint à la traverser, en favorisant les armes des Russes ou par terre ou par mer; qu'ainsi le parti le plus conseillable à prendre dans cette guerre seroit de laisser agir les deux Puissances belligérantes jusqu'à ce que par leurs forces affoiblies, elles se portassent d'elles-mêmes à la paix. " Pourquoi encore, dit fort bien ce Patriote pacifique, l'Angleterre aideroit-elle la Russie par son argent ou autrement? Agissons dans la guerre comme l'Espagne & la France. Ces deux Couronnes sont éloignées d'y prendre part: Elles ont même réitéré, par leurs Ministres à Londres, leurs intentions pacifiques vis-à-vis de l'Angleterre, mais en ajoutant sensément qu'elles repousseront la force par la force dans toutes les occasions où leurs intérêts seroient lésés. "

Quoiqu'il en soit, les Politiques Anglois ne veulent toujours voir que de la prudence dans tous les grands préparatifs de guerre qui se font dans le Royaume, se fondant sur ce que la Cour

n'est tenuë qu'à remplir quelques engagements avec celle de *Russie*, & sur ce que si certaines Puissances formoient une diversion en faveur des Turcs & contraire aux intérêts des Russes, elle se verroit enfin obligée d'en faire un autre en faveur de son alliée l'Impératrice-Czarine; mais qu'au cas qu'il en fallût venir à cette extrémité, la Grande-Bretagne borneroit toutes ses opérations du côté de la mer, & employeroit ses forces maritimes à repousser ses ennemis.

Tels sont les rapports qui se présentent à faire sur les affaires de la *Grande-Bretagne* dans une rupture apparente avec l'*Espagne*, & ce qui regarde cette Couronne dans la guerre des Turcs avec les Russes. Pour les démêlés domestiques & avec les Colonies de l'*Amérique-Septentrionale*, ils demeurent dans l'état où on les a décrits dans notre dernier Journal. Il n'y a rien à ajouter ici pour ceux de ces Colonies, si-non que les Négocians intéressés au Commerce de l'*Amérique* ont fait un Mémoire touchant la décadence de ce Commerce & les moyens de le rétablir. Ce Mémoire présentera peut-être avec plus de force auprès du Ministère que toutes les mesures prises par les Américains pour faire réellement abolir les taxes imposées par le Parlement.

Quant au Sieur Wilkes on ne parle pas plus de lui à présent, dans les bruits de guerre dont on se repaît en *Angleterre*, que s'il n'existoit plus : il en est de même dans l'Isle de *Corse* de l'ancien Dictateur des Corfes, Mr. Pascal Paoli, quoiqu'il soit toujours en *Angleterre*.

*Ordonnance contre le mal contagieux.* Le Roi, étant en son Conseil, a rendu une Ordonnance portant, qu'ayant reçu avis que la peste s'est manifestée dans la Valachie & la Podolie,

Podolie, & en d'autres parties de la Pologne, & jugeant que l'infection pourroit se communiquer dans ce Royaume par des Bâtimens venans de Dantzic ou de quelque autre contrée de la Prusse-Royale, de la Prusse-Ducale, ou de la Pomeranie, Sa Majesté ordonne que tous les Navires & autres Bâtimens, les personnes, les effets & les marchandises, qui arrivent actuellement, ou qui arriveront ci-après dans quelque Port de ce Royaume, ou des Isles de Jersey, Guernesey, Alderney, Sork & Man, venans de Dantzic ou de quelque Place de la Prusse Royale ou Ducale & de la Pomeranie, feront une exacte & entière quarantaine. Les Navires destinés pour la Tamise seront envoyés à Standgat-Creck; & ceux qui sont destinés pour divers Ports du Royaume & de ses dépendances, seront envoyés aux lieux qui seront indiqués par les Officiers du Roi dans ces Ports. Les marchandises seront aérées sur des Lazarets flottans pourvus à cet effet. Les Officiers de tous les Vaisseaux du Roi qui rencontreront quelque Navire ou Bâtiment venant des lieux suspects de la contagion, & destiné pour quelque Port de la Grande-Bretagne ou de ses dépendances, sont chargés d'empêcher qu'on ne débarque aucunes marchandises, Matelots ou Passagers de ces Navires, jusqu'à ce qu'ils ayent été commis à la direction des Officiers de la Douane à ce préposés.

Sa Majesté a aussi rendu en son Conseil une Ordonnance au sujet de la maladie épidémique qui regne dans les Bêtes à cornes chez l'Etranger, par laquelle Elle interdit l'entrée en ce Royaume de tous ces animaux, de leurs peaux, cuirs, cornes &c. & du foin; de la paille &

fourage servant à leur usage, venant des Districts de la Picardie, de la Normandie, de la Bretagne, de l'Irlande & des Isles qui en dépendent. Les Vaisseaux de guerre qui croisent dans la Manche, ont ordre de veiller à l'arrivée de tous les Bâtimens venans de la Méditerranée, afin de les empêcher d'entrer dans quelqu'un des Ports Britanniques sans faire la quarantaine.

### Hollande. Pays-Bas.

On a publié aussi le 9. Octobre à *Utrecht*, & en la manière accoutumée, un Edit des Etats-Généraux en date du 3. précédent, pour prévenir que la peste qui regne en *Pologne*, ne soit communiquée dans les *Provinces-Unies*. Dans cet Edit Leurs Hautes Puissances, en ampliant leur Edit du 28. Août dernier, publié sur le même sujet, défendent pendant six mois, à compter de la date de la publication de leur Edit, toute importation de vieux habits, haillons, chiffons, lins & plumes, ainsi que de plumes à écrire, venans de la Mer *Baltique* ou du *Petit-Oost*, principalement de *Dantzic*, *Hambourg*, *Brême* & autres Places circonvoisines. Le reste de l'Edit, pour les précautions qui y sont marquées, est à voir dans l'Edit même.

Le Gouvernement de *Bruxelles* prend également toutes les mesures convenables, afin qu'il ne puisse aborder sur les Côtes aucun Bâtiment attaqué ou suspect de mal contagieux. Il a aussi rendu une Ordonnance en date du 6. Septembre, sur la nécessité d'arrêter le progrès de la maladie contagieuse parmi le gros bétail. Cette Ordonnance est en quatre articles, que rapporte la Gazette qui s'imprime à *Bruxelles*.

Nous recevons de *Marche en Famené*, Ville  
du

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 365  
du Pays de *Luxembourg*, que le 11. Octobre à 11 heures du soir, il s'est élevé d'une maison un incendie qui s'étant étendu avec une grande célérité & reproduit en différens endroits, a manqué de réduire toute cette Ville en cendres; que quelques personnes ont périés dans le desordre que cause ordinairement le manquement de ressourcs dans ces funestes momens; que plusieurs maisons ont été la proye des flammes; & que sans le zèle & l'adresse d'un Etudiant, l'Eglise & la Maison des Peres Jésuites qui y enseignent la Jeunesse, auroient eu le même sort, selon toutes les apparences.

#### E S P A G N E.

Que les troupes de cette Couronne s'augmentent tant en *Europe* qu'en *Amérique*, rien de plus certain, ainsi que ses armemens maritimes: Qu'il y ait de la apparence d'une guerre avec l'Angleterre, on veut n'en plus douter. Les préparatifs militaires qui se font de part & d'autre semblent assez l'annoncer. Mais que la reprise des Isles de *Falkland* sur les Anglois en soit le seul sujet, c'est ce qu'on a peine à se persuader. Le Ministère Espagnol tient plus secret que celui de l'Angleterre le résultat de ses conférences sur cet objet: le Public au moins n'y pénètre rien que par des conjectures. Ainsi, nulle certitude sur ce qui s'en débite; & la meilleure nouvelle qu'on puisse donner de l'Espagne, est toujours de *Cadix*, en ce que les richesses du nouveau Monde viennent à la continuë s'y décharger. Les Vaisseaux de registre le *Matamore*, la *Minerve* & l'*Aurore*, sont encore entrés dans ce Port les 4, 5 & 9 du mois

de Septembre, venans de la *Vera-Cruz*, de *Carthagene* & de *Buenos-Ayres*. Ces Bâtimens ont eu a bord, tant pour le compte du Roi que pour celui des Particuliers 944283 écus en or & en argent monoyés & travaillés, 1700 quintaux de Cuivre, 200 quintaux d'Étain, 1500 quintaux de Bois de Campêche, 43392 arobes de Sucre, 14456 arobes de Cacao, 2946 arobes de Cascarilles, 925 arobes de Laine de Vigogne, 1261 arobes de Plantes médicinales, 1000 arobes de Coton, 27 arobes de Vanille, 700 Cuirs tannés & en poil, 95 livres de Carey & autres productions de ces Pays là.

La Cour informée que des Navires Russes atteints de la peste étoient entrés dans le *Port-Mahon*, & que la même maladie regnoit aussi dans le *Levant*, a envoyé des ordres à *Cadix* de faire subir la quarantaine à tous les Vaisseaux qui viennent du *Levant*, nommément aux Bâtimens Russes. Le même ordre a été envoyé dans les autres Ports de la Monarchie.

La Cour de *PORTUGAL* use de la même précaution que celle d'*Espagne*, par rapport à la peste, ayant fait défense de recevoir dans ses Ports aucun Vaisseau, de quelque Nation qu'il fût, venant de la *Méditerranée*, à moins qu'ils n'ayent été préalablement soumis à une quarantaine des plus rigoureuses.

La Nonciature ayant été r'ouverte à *Lisbonne*, toute cette Capitale en a fait éclater sa joye. L'Edit que le Roi de Portugal a donné le 23. Août à ce sujet, porte que la Nonciature a repris son activité, & qu'en conséquence tous ceux qui auroient quelques affaires dépendantes de ce Tribunal, devoient s'y adresser pour en obtenir l'expédition. On déclare en même-tems la communication

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 367  
communication r'ouverte entre le St. Siège & la Na-  
tion Portugaise, nonobstant l'Edit contraire du  
4. Août 1760.

I T A L I E.

ROME. On est extrêmement satisfait dans  
cette Capitale du Monde Chrétien des termes de  
l'Edit qu'a donné le Roi de Portugal en date  
du 23. Août, par lequel il donne avis à tous les  
Archevêques & Evêques, & à leurs Diocésains  
tant réguliers que séculiers, que le Tribunal de  
la Nonciature est r'ouvert. Le Courier Uslenghi,  
qui a apporté de *Lisbonne* les dépêches de cet  
arrangement, eut le 15. Septembre au soir l'hon-  
neur de s'entretenir avec le Souverain Pontife,  
qui, après s'être informé de diverses particu-  
larités concernant le *Portugal*, lui fit présent d'u-  
ne médaille d'or & d'une autre d'argent, accom-  
pagnées d'un rouleau de sequins. Le jour sui-  
vant Mr. Lambertini partit de *Rome* pour *Lisbon-  
ne*, où il va remettre la Barette au nouveau Car-  
dinal da Cunha.

Le Pape a tenu le 10. Septembre un Consis-  
toire, dans lequel il a créé trois Cardinaux;  
savoir, Messieurs Rezzonico, Borghese & Mare-  
foschi: ce dernier est celui que Sa Sainteté avoit  
créé *in petto*; de plus elle y a préconisé plusieurs  
Eglises Ultramontaines. Le 13. ces trois Cardi-  
naux reçurent, dans un nouveau Consistoire, la  
Barette des mains du St. Pere, qui a exempté le  
Cardinal Marefoschi de payer 900 écus à la  
*Propaganda*. Le 24. le Souverain Pontife tint  
encore un Consistoire, dans lequel il fit part au  
Sacré Collège de l'ouverture de la Nonciature  
en *Portugal*, & le 26. il est parti pour *Castel-  
Gandolfo* afin d'y prendre l'air. Les

*Création a  
Cardinaux.*

Les affaires du St. Siège avec les Cours de la Maison de Bourbon, restent dans l'état où on les a dit être le mois passé.

Par une Bulle Papale neuf Couvents de Religieux Augustins, nommés *Crusios de San Vincente*, & situés dans les environs de *Port-a-Port*, ont été abolis, & les Religieux en ont été transférés dans le Couvent des Franciscains de *Masfra*, où ils jouissent des revenus de leurs Maisons.

On apprend de *Venise* qu'on y a suspendu les armemens qu'on avoit commencés dans cet Etat; & que le Sénat a ordonné la vente de 7863 champs appartenans à la Chartreuse de *Vedana*, qui est du nombre des Maisons Religieuses supprimées.

Les nouvelles d'ailleurs, & de toutes les Places d'*Italie* sur la *Méditerranée*, portent sur ce qui se passe entre les Russes & les Turcs dans le *Levant*, dont on tirera ce qui en patoit de plus véritable dans un autre article.

#### A L L E M A G N E.

**R**A T I S B O N N E. Avec toutes les feuilles publiques, nous avons parlé, il y a deux mois, d'un accommodement entre la République de *Genes* & la Ville de *San-Remo*. On a toujours supposé que cette Ville obtiendroit conséquemment la ratification de tous les Privilèges dont elle jouissoit avant son différend, & l'on a douté avec raison qu'elle s'y prêtât jamais, si *Genes* prétendoit conserver un domaine chimérique sur cet Etat. La supériorité de l'Empire est trop bien établie sur l'un & sur l'autre, ainsi que sur toute la *Ligurie*, pour croire qu'il veuille la partager avec la République de *Genes* & *San-Remo*. Il s'est déclaré encore plus nettement

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 369

nettement dans un Avis du 18. Août dernier , par lequel il a été résolu & décrété unanimement dans les trois Collèges de la Diette de l'Empire , que Sa Maj. Impériale seroit suppliée , en conformité des décisions rendues ci-devant , d'accorder non-seulement sa protection ultérieure aux San-Remasques , mais aussi de défendre par son autorité paternelle les droits compérens de l'Empire sur leur Ville. Au reste , il peut bien se faire tous les jours un accommodement entre deux Etats semblables en litige , mais sans que l'un ou l'autre cesse de dépendre de l'Empire Romain , ou qu'on puisse en inférer le contraire.

Les Genoïs ayant cependant fait répandre à la Diette un Mémoire , dans lequel il étoit exprimé que tous les Habitans de San-Remo étoient contens du Gouvernement Genoïs , le Mandataire de San-Remo à Ratisbonne a présenté au Ministre Directorial un Ecrit authentique signé de 2500 Citoyens de San-Remo , presque tous de la premiere distinction , qui se plaignent des cruautés & du despotisme tyrannique des Genoïs , faisant voir " qu'ils avoient démis de leur " Office tous leurs Magistrats , & non-seulement " leur Parlement consistant en cent Citoyens , " mais aussi le Conseil de la Régence , composé " de douze Patriciens : Qu'ils y avoient continuellement à souffrir tant de la part des " Soldats , que des Officiers de Justice préposés " par la République & soutenus de son Pou " vestat érigé en Gouverneur despote : Qu'il " n'y avoit plus aucun commerce dans leur " Ville , d'autant que les Genoïs , après avoir " levé une contribution extraordinaire pour la " réparation du Môle qui défend le Port , ils " n'en "

„ n'en avoient fait aucune, & s'étoient appro-  
 „ priés l'argent qui devoit y être employé ; de  
 „ sorte que les moindres Navires ne peuvent  
 „ plus entrer dans le Port, ou les plus forts  
 „ Bâtimens marchands étoient à flot, parce  
 „ que la Mer y a jetté du sable & une grande  
 „ quantité de pierres, & qu'on peut marcher  
 „ presque à pied sec où il y avoit ci-devant jus-  
 „ qu'à dix brassées d'eau ; traitant enfin de men-  
 „ songes & de calomnies tout ce que les Ge-  
 „ nois peuvent opposer à cette peinture trop  
 „ véritable de leurs malheurs, & représentant le  
 „ Peuple de cette Ville de *San-Remo* dans une  
 „ si grande fureur, que si on leur laissoit la  
 „ liberté de se venger, ils renouvelleroient sur  
 „ les Genoïs les *Vêpres Siciliennes*. ”

La Diette informée de la vérité du fait, a  
 approuvé le Résumé des moyens de Droit que  
 le Mandataire de *San-Remo* lui a présenté, &  
 qui a servi de base à l'Avis de l'Empire du 18.  
 Août dernier. Ce Résumé mérite d'être inséré  
 dans nos feuilles, d'après tout ce qu'on y a  
 rapporté de l'affaire litigieuse des Genoïs avec  
 les *San-Remasques*; en voici le contenu.

Il consiste par 147 pièces justificatives, qui accom-  
 pagnent la Requête de la Ville de *San-Remo*, pré-  
 sentée à la Diette de l'Empire; que le St. Empire  
 s'est constamment soutenu dans la possession de ses  
 droits de supériorité sur l'Etat de *Genes*, depuis  
 1140 jusqu'à nos jours.

Il y est démontré que les Empereurs s'y sont fait  
 reconnoître Juges suprêmes dans les causes de pos-  
 sessions & de questions d'Etat: Que Leurs Majestés,  
 par droit de supériorité, ont donné & confirmé  
 les Privilèges du Sénat de *Genes*; qu'ils ont accordé  
 la ratification de leurs Achats & Traités; & qu'ils  
 y ont établi des Vicaires Impériaux, des Subdélé-  
 gués, & d'autres Officiers; qu'ils ont annullé ce qui  
 avoit

avoit été fait par les Genoïis au préjudice du Saint Empire ; qu'ils en ont transféré les Seigneuries à d'autres Puiffances , fauf le droit du St. Empire : en un mot, que la Ville de Genes a été traitée, pendant nombre de siècles jusqu'à présent, comme appartenante & sujette à l'Empire.

Ce qui avoit paru si peu douteux aux Puiffances Etrangères , que le St. Siège les avoit exhortés à l'obéissance : Que Maximilien I. & la Diette de Constance avoient continué de traiter Genes sur ce pied : Que depuis Charles-Quint tous les augustes Chefs de l'Empire jusqu'à Sa Majesté glorieusement régnante inclusivement, les actes de juridiction & de judicature, exercés de l'aveu même des Genoïis, ont continué de rendre la suprématie de l'Empire sur la Ville de Genes d'une évidence achevée. Ce n'est pas que les Genoïis n'ayent tenté de méconnoître leur devoir. Il fallut une force supérieure à Charles-Quint pour dompter l'esprit de contradiction qui y régnoit. Il fallut que le Sérénissime Collège Electoral s'intéressât dès l'année 1563 pour l'exécution d'une Sentence définitive contre la Chambre & Ville Impériale de Genes , émanée de Ferdinand I. Les régnes de Ferdinand III. de Léopold, de Joseph & Charles VI, les Avis du Conseil Aulique, qui constaterent les droits de l'Empire, ne fournissent pas moins de preuves de ce penchant à l'indépendance, & des démarches vigoureuses de ces Empereurs pour se maintenir dans la possession de leurs justes prétentions & prérogatives.

Il appert par les mêmes pièces justificatives, que les contributions payables par cette République pour le service de l'Empire, & payées suivant les Régistres, méritent plus d'une réflexion avant que de les abandonner à un *cui bono* ? Que les vexations des Officiers Genoïis ont souvent forcé les Villes alliées à se récrier contre leur dureté devant les Empereurs : Que la Ville de San-Remo n'a jamais été sujette, mais seulement conventionnée à la Seigneurie de Genes ; Que feu Sa Maj. Impériale, à la réquisition du Collège Electoral de l'année 1764, fit procéder juridiquement par le suprême Tribunal de l'Empire à l'instruction de la cause de cette malheureuse Ville ; & que le Sénat de Genes fit biffer

ironiquement les Patentes Impériales. A tant de preuves authentiques & incontestables du droit de l'Empire, de l'injustice faite à la Ville de San-Remo, & de la félonie du Sénat de Genes, qu'est-ce qu'a répondu la République de Genes ? rien. Elle ajoute à l'audace d'avoir déchiré la Sentence de l'Empereur régnant, le mépris pour la Diette. Elle se contente de semer le doute de *cui bono* ? par les Agens.

Sûre que le doute mal-avité rentrera dans le néant d'où il est sorti ; sûre que l'illustrissime Directoire, qui a jugé néanmoins à propos d'annoncer publiquement la proposition de cette cause unique dans son genre ; sûre que tant d'Etats qui se sont déclarés affectionnés à leur auguste Chef, insulté par ses Sujets félons de Genes, notamment par l'Edit scandaleux du 11. Mars 1767, ne permettront pas que la suffisance triomphe de l'innocence opprimée, des vrais intérêts de l'Allemagne, ni de la Majesté Impériale ; la Ville Impériale de San-Remo croit, qu'il est de son devoir d'exposer sommairement, par le résumé des pièces justificatives, la compétence, l'intérêt, l'honneur de la Nation Allemande, le respect envers Sa Maj. Impériale, le Sérénissime Collège Electoral & celui des Princes augustes, qui ont daigné avoir pitié de ses malheurs, comme essentiellement intéressés dans la prompte discussion définitive de cette cause ; de supplier en conséquence, qu'il plaise à l'assemblée générale de l'Empire d'accorder les Lettres intercessionales requises très-humblement par le Mémoire de San Remo, dicté sous la date du 16. Mars 1769, & de montrer, par cet Acte public de justice, son attachement à Sa Maj. Impériale ; & l'indignation que mérite l'Edit & les procédures nulles & téméraires de ladite République de Genes. La voix des opprimés, qui se fait entendre devant le Trône du juge futur, fera réentendre la bénédiction du Ciel sur ceux qui, pour l'amour de la justice & de l'humanité, se sont persuadés, *qu'un Souverain n'a rien de plus grand dans sa fortune, que le pouvoir de sauver tant de Citoyens & la volonté de le faire.*

V I E N N E.

Le 17. du mois de Septembre l'Empereur arriva en parfaite santé, des Camps de *Moravie* & de *Bobeme*, dont nous avons fait mention, au Château de *Schœnbrunn* où étoit la Cour, où étoit le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Toscane qui, après un séjour assez long à *Vienne*, doivent être actuellement en route pour retourner dans leurs Etats. Les ordres de Sa Maj. Impériale, depuis son retour, portent scrupuleusement sur le mal contagieux qui s'est manifesté sur les frontières des Etats Héréditaires, à l'effet de les garantir de ce fleau qui continué à faire de cruels ravages dans la *Pologne* & dans les Etats de la Porte Ottomane, qui confinent même à la *Transilvanie* & à la *Hongrie*, où les Cordons établis des troupes Impériales & Royales en bouchent les Passages, & font observer de rigoureuses quarantaines. Le Roi de Prusse continué à en faire de même de son côté. Presque tous les Princes d'Allemagne ont donné aussi des ordres pour empêcher que la peste ne se glisât dans leurs Etats.

L'Impératrice-Reine Apostolique, toujours occupée d'ailleurs du bien de ses Peuples, entre autres des gens de la campagne, & voulant protéger par toutes sortes de moyens l'espérance de leur récolte, qui leur est enlevée souvent par le nombre excessif de Sangliers, a rendu nouvellement une Ordonnance par laquelle il est réglé, qu'à commencer du 31. Décembre de cette année jusqu'au premier Janvier 1772, les Seigneurs ayant droit de chasse, doivent renfermer dans des Parcs ces animaux qu'ils désireroient conserver; sans quoi, après l'expiration de ce terme.

il sera permis de tuer de ces animaux qui seront rencontrés soit dans les forêts, soit dans les champs ; & les propriétaires deviendront comptables du tort qui aura été fait aux moissons par leur négligence à les détruire, & outre la restitution du dommage, ils seront punis encore très-sévèrement, selon l'exigence du cas.

Le 14. de Septembre, jour de l'Exaltation de la Ste. Croix, cette Fête a été célébrée à *Schoenbrunn* avec beaucoup de magnificence. Les Dames de la première distinction s'y trouverent, & l'Impératrice-Reine fit une promotion de vingt-six Dames dans l'Ordre de la *Croix-Etoilée* ; favoit, la Princesse Cecile Giustiniani, née Comtesse Mahoni ; la Comtesse Gabrielle de Linancourt, Chanoinesse de Remiremont ; la Comtesse Félicité Arcoloniani del Triulzi, née Comtesse de Colloredo ; la Princesse Marie-Antoinette Milano del Colle, née Princesse d'Andore ; la Comtesse Marie-Anne de Salm & Neubourg, née Comtesse de Khevenhuller ; la Marquise Alexandrine-Françoise Gage, née de Bouzies ; Madame Béatrix de Choiseul-Meuse, née Comtesse de Martigny ; la Comtesse Anne-Dorothee Marsanne, née Comtesse de Bouzies ; Mad. N. Stael de Hollstein, née Baronne de Buckowka ; la Marquise Marie-Claude Marnesia Lefay, née Comtesse de Nettancourt ; la Comtesse Louïse Firmian, née Comtesse de Wolkenstein ; la Princesse Marie-Therèse Saluzio de Piedemonte, née Duchesse de Corigliano ; la Comtesse Béatrix d'Aversperg, née Comtesse de Falkentayn ; la Comtesse Barbe Ugolini, née Covony ; la Marquise Marie-Anne Eima de Rimino, née Gregory ; la Comtesse Thérèse d'Adda ; née Marquise Pompeo Litta ; la Comtesse Marie-Anne

*des Princes &c. Novemb. 1770. 375*

Anne Zychy, née Comtesse Krakowski de Kollowrath ; la Marquise Paule Castiglioni, née Marquise Pompeo-Litta ; Mad. Françoisse Ripanti, née Marquise Albicini ; la Baronne Ester Sandor, née Comtesse de Viczay ; la Baronne Elisabeth Lufinsky, née Comtesse Pereny ; la Comtesse Caroline de Stampach, née Comtesse de Unwurth ; la Baronne Claire Prenyin, née Comtesse Pereny ; la Baronne Thérèse Nevay, née Comtesse d'Estherazy ; la Comtesse Isabelle Forgatsch, née Comtesse de Bathyany ; & la Comtesse Anne Klobusitzki, née Comtesse Esaky. De toutes ces Dames, la Princesse Cécile Giustiniani reçut, ce jour-là, les marques de cet Ordre des mains du Cardinal-Archevêque de *Vienne*.

Le Duc de Gloucester frere du Roi d'Angleterre, & le Prince Charles de Saxe Duc de Courlande, qui voyagent, sont arrivés à *Vienne*, où on leur fait tous les honneurs qui leur sont dûs.

#### P O L O G N E.

**L**A peste qui continuë ses cruels ravages dans ce Royaume désolé, qui s'étend jusques aux Armées qui se combattent sur le *Pruth* & le *Danube*, qui passe aux troupes du siège de *Bender*, qui entre dans les Vaisseaux de la Flotte victorieuse de celle des Infidèles qu'elle a dispersée & autant qu'anéantie, mettra peut-être plutôt une fin à la guerre des Turcs avec les Russes, que toutes les entreprises, toutes les propositions & toutes les médiations qu'auroient pu faire les Puissances, s'il y en a, qui se soient intéressées jusques-ici tendantes à ce but : car de quels Districts de la *Pologne* & de la *Lithuanie* que

que nous viennent des Lettres, elles ne font que de tristes récits du nombre de personnes que la peste y enleve à la continuë journellement. S'il s'y trouve d'autres nouvelles, elles portent sur les Confédérés, toujours en forces bien ou mal réglées, mais toujours assez bien conduites pour le malheur de ceux qui n'adhèrent pas à leurs sentimens, & pour ne rien craindre de ces détachemens de troupes Russes qui en les recherchant ne remportent le plus souvent sur eux que des avantages ruineux pour eux-mêmes, en pertes d'hommes dans ces courses fatigantes & dans le feu des rencontres & des escarmouches qu'ils essuyent. Ces Confédérés, toujours formidables par leur nombre, se montrent souvent jusques aux portes de *Varsovie*. *Pulawski* & *Zaremba*, Chefs d'entre-eux, font de tems à autre des expéditions funestes aux Russes, dont en moins de trois semaines ils ont enlevé près de 600 hom. seulement dans *Cracovie* avec leurs armes, leur artillerie & leurs munitions. Enfin, & d'un autre côté, les Mécontents de ce Royaume voyant qu'ils ne peuvent parvenir à leurs vûes par la force ouverte, se servent actuellement de voyes détestables. Pendant plusieurs nuits des derniers jours de Septembre, on a voulu non-seulement incendier la Ville de *Varsovie*, mais outre qu'on a trouvé dans plusieurs Quartiers de cette Capitale des paquets de matières combustibles, on en a trouvé aussi un le premier Octobre à dix heures du soir dans le Château; quelques minutes plus tard cet Edifice auroit été la proye des flammes, car la méche qui étoit attachée à ce paquet étoit presque consumée. Les Russes, pour prévenir autant qu'il est possible de tels malheurs, ne cessent de patrouiller

*des Princes &c. Novemb. 1770. 377*

patrouiller toutes les nuits, & ils ont planté du canon dans tous les quartiers où débouchent plusieurs ruës. Il est de plus que les troupes de la Couronne & celles des Russes forment actuellement un Cordon pour arrêter les progrès de la peste, d'autant que plusieurs personnes qui, malgré les défenses usitées en pareils cas, avoient passé un Cordon formé à *Willembourg*, ont été tuées.

Il est de plus dans l'infortunée *Pologne*, que la disette des vivres & la misère par conséquent y sont comme à leur comble, par la dévastation des terres, & dont une infinité n'ont pû être ni labourées ni cultivées.

Passant de là *Pologne* aux Armées & aux Flottes, ce qu'on peut en recueillir porte sur ce que voici en événemens depuis ce qui s'en trouve rapporté dans notre dernier Journal. On s'en tiendra d'abord au détail rendu, page 302 & suivantes de la Bataille du premier Août, gagnée par l'Armée Russe, au commandement du Comte de Romanzow, sur l'Armée Turque commandée par le Grand Vizir, parce que ce détail donné porte juste en ce qui est rapporté dans les deux Lettres qui le renferment. Mais, quoique nous ayons annoncé avec quelque détail au Public, page 204 & suivantes, la grande victoire que la Flotte Russe remporta le 5. Juillet sur celle des Turcs; l'on se croit cependant comme obligé de lui communiquer aussi une Lettre écrite sur ce grand événement, par un Officier qui accompagne le Comte Alexis Orloff, au Prince Dôlgorucky, datée du 10. Juillet, à bord du Vaisseau *Les Trois Patriarches*, vis-à-vis de l'Isle de *Scio*, devant la Ville *Schesme* en *Caramanie*.  
La voici. J'ai

*Armées  
& Flottes  
Russe &  
Turque.*

J'ai à vous annoncer l'événement le plus grand & le plus glorieux qui ait jamais existé. Figurez-vous une Flotte de 25 Vaisseaux, dont cinq de 85 pièces de canons, dix de 74, & le reste, de Frégates & Galeres; la plupart de ces Vaisseaux neufs & dans un état à ne le point céder aux Navires des principales Puissances maritimes: figurez-vous, dis-je, toute cette Flotte respectable & par le nombre & par l'état où elle se trouvoit, ayant toute son artillerie en bronze & d'un calibre beaucoup plus forte que la nôtre, réduite en cendres en moins de cinq heures de tems, excepté un Vaisseau de 64 canons, quatre Galeres & quelques autres petits Bâtimens que nous avons sauvés de l'incendie.

Voici, mon Prince, en substance les principales particularités relatives à cette victoire & à celle que nous avons déjà remportée deux jours auparavant par un combat naval, qui a duré deux heures & demie. Nous avons toujours eu à combattre trois Vaisseaux; le nôtre seul a tiré 402 coups de canon; vous jugez bien que nous en avons aussi reçu de tout côté. Le 5. du courant nous découvrimés, à quatre heures du matin, la Flotte ennemie à l'ancre vis-à-vis de Scio en Caramanie, rangée en ordre de bataille, en forme d'un croissant ouvert, les deux ailes couvertes par des bancs de sable & des rochers à fleur d'eau; de sorte qu'aucune de ces deux ailes ne pouvant être tournées, nous fûmes obligés de percer dans le centre en essuiant trois feux; savoir, des deux ailes & du centre. Notre Flotte étoit composée d'un Vaisseau de 80 canons, de huit, de 66 & cinq Frégates de 16 ou de 24 canons. Vers les 11 heures du matin nous arrivâmes en présence de l'ennemi avec un petit vent arrière. Son Excel. Mr. l'Amiral Spiritoff commandoit l'avant-garde, Son Excel. Mr. le Comte Orloff, notre Généralissime, conduisoit le Corps de bataille & Mr. le Contr'Amiral Elphing son avoit à ses ordres l'arrière-garde. Mr. l'Amiral Spiritoff se porta avec sa division, composée de trois Vaisseaux, vers l'aile droite de l'ennemi, que commandoit le Vice-Amiral Turc & s'avança, malgré la plus vive cannonade de toute la ligne, sans tirer un seul coup, jusqu'à ce qu'il se trouva presque à la portée du mousquet. La retraite du Vaisseau  
l'Europe

L'Europe, causée par les représentations du Pilote, mit le Vaisseau Amiral, l'Eustache, entre trois feux, & par le désordre qu'il occasionna dans l'ordre d'attaque, il empêcha que ce Vaisseau ne pût être aussi efficacement soutenu qu'il l'auroit été sans cela par notre Vaisseau les Trois-Patriarches (à bord duquel je suis) que montoit notre Généralissime; lequel s'avança le plus promptement possible au secours du Vaisseau Amiral, dont la nature & les manœuvres étoient délabrées, & qui avoit déjà perdu beaucoup de monde. Ce Vaisseau donc ne pouvant presque plus manœuvrer, il dériva jusqu'à toucher le Vice-Amiral Turc, sur lequel il fit plusieurs décharges de canon & de mousqueterie. Notre Amiral avoit constamment fait tirer des boulets rouges sur son ennemi, ce qui y mit le feu, qui le gagna bientôt aussi de façon qu'ils sautèrent tous les deux en l'air. Le Comte Théodore Orlow, l'Amiral, son fils & quelques Officiers n'eurent que le tems de se jeter dans la Chaloupe & d'éviter un danger si imminent. Mr. de Crouze, Capitaine du Vaisseau Amiral, quelques Officiers & une quarantaine de Matelots & Soldats, qui avoient sauté en l'air, furent repêchés par nos Chaloupes, tout le reste de l'Equipage, consistant en 700 hommes, a péri. La confusion s'étant mise dans la Flotte ennemie, qui étoit fort endommagée, elle fila ses câbles & courut sous voiles se réfugier dans le Port de Schefme, sous le canon de la Forteresse, qui y est & qui n'est éloigné que d'une demie lieue de l'endroit où elle mouilloit.

Notre Généralissime, par sa prudence admirable, voyant d'abord dans cette manœuvre des ennemis leur entière destruction, ne jugea pas à propos de les trop harceler dans leur retraite, nous nous bornâmes seulement à les saluer vigoureusement, à mesure qu'ils défilioient, & notre Flotte s'avança & les referra dans le Port, qu'il leur auroit été impossible d'en ressortir sans engager un nouveau combat avec le plus grand désavantage. Le Généralissime prit toutes les mesures nécessaires pour ruiner la Flotte ennemie, car il fit d'abord travailler à trois Brulots, lesquels n'ont pu être achevés que le lendemain au soir. Ils s'avancèrent à une heure après minuit sur l'Escadre ennemie, quoiqu'il fit un fort

beau clair de Lune, soutenus par trois de nos Vaisseaux, l'Europe, le Ratilwa & le Netrone, par une Frégate qui devoit canonner la batterie, qui étoit à terre, forte de 20 canons, de 24 & de 36 livres de balle, & par notre Bombarde le Tonnerre; cette division étoit sous les ordres d'un Chef d'Escadre Grec, qui commandé notre Vaisseau. L'Europe fut le premier qui arriva à l'entrée du Port. à la portée du canon & resta seul, pendant plus d'une demie heure, exposé au feu de tous les Vaisseaux & de la batterie, mais il fit de son côté un feu épouvantable avec des bombes, boulets rouges, carcasses, fusées & de la mitraille; enfin les deux autres Vaisseaux arriverent à la même portée & firent aussi un feu horrible avec les mêmes machines dont l'Europe se servoit. Notre Commandant qui s'étoit particulièrement attaché à tirer sur le Vaisseau du Capitain-Pacha, y mit enfin le feu après l'avoir canonné pendant une demie heure: dans un moment ce Vaisseau fut embrazé, & comme toute la Flotte ennemie étoit si serrée que les Vaisseaux se touchoient presque, nous en vîmes en un instant cinq embrazés; nos brulots acheverent le reste étant fort bien conduits. Ce ne fut alors qu'un embrasement général, & nos Vaisseaux, auxquels on avoit envoyé toutes les Chaloupes de la Flotte, se retirèrent le plus promptement possible, afin de n'être pas exposés lorsque les Bâtimens ennemis sauteroient. Tout a été la proie des flammes, excepté ce que je vous ai dit ci dessus que nous avons sauvé. Il est impossible que vous puissiez concevoir toute l'horreur du spectacle de voir sauter en l'air vingt-cinq Bâtimens chargés de poudre, de grenades, de bombes &c. & nos Vaisseaux en étoient agités comme par une tempête; les montagnes devoient sûrement trembler de ce choc épouvantable & des coups de canons qui se déchargeoient à mesure qu'il s'échauffoient. La plus grande partie de ces coups étoit dirigée contre la Ville & la Forteresse, par le mouvement que donnoit le vent aux Vaisseaux; aussi ces deux Places en ont-elles été abimées, les habitans & la garnison les ayant abandonnées sans rien emporter. Nous avons aussi appris par les prisonniers que nous avons faits, qu'on n'a rien sauvé

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 381

des Vaisseaux ; à peine le Capitan-Pacha & ses principaux Officiers ont-ils pû se sauver à terre. Le Port & les rivages sont parsemés de cadavres mutilés. Nos Equipages ont pillé la Ville où ils ont fait un butin immense, & nous avons pris 24 gros canons de bronze. Un vent de terre s'étant levé le 9. à quatre heures après-midi, nous fûmes obligés de quitter le Port, à cause de la puanteur des cadavres, & nous mîmes à la voile avec sept prises fort riches, que nos Frégates nous ont emmenées ; savoir, cinq portant Pavillon Ragusiens venant d'Alexandrie, chargées de café, de riz, lin, sucre, toiles &c. une charge de bled pour le compte du Grand-Seigneur, & une de Livourne ayant à bord 3000 quintaux de biscuit, destinés pour la Flotte Turque. Tous ces Bâtimens étoient pour le compte des Turcs qui s'y trouvoient à bord au nombre de 60.

Nous voià maintenant Souverains de ces Mers, & nous allons fermer à tous les Navires le passage pour Constantinople, Salonique, Smirne, & comptons même d'aller rendre une visite à cette dernière Ville. Tout l'Archipel sera mis à contribution. Le Général Major Prince Dolgoroucky, ainsi que le Prince Pierre, partent avec le Vaisseau porteur de la présente.

J'ai l'honneur d'être &c.

Depuis l'événement de cette surprenante victoire navale du 5. Juillet & de celle de terre du premier Août, remportées sur la Flotte & sur l'Armée des Turcs, il n'y a plus eu de coups remarquables qui se soient donnés de part & d'autre. Les Russes en demeurent par leur Flotte à s'emparer des *Dardanelles*, mais sans avoir pû jusques-ici y réussir ; le Général Panin continuë le siège de *Bender*, sans avoir pû également parvenir à y donner un assaut général, quoiqu'on veuille insinuer que cette Forteresse se soit renduë aux Russes le 26. du mois de Septembre. Mais tout porte la plus grande crainte pour *Constantinople*, aussi-bien que pour *Oczacow*, à l'embouchure du Boristhene,

que l'on vient d'investir, où les Turcs tiennent ordinairement un nombre de Galères pour empêcher les Cosaques d'infester la Mer Noire, & qui est défendu par plusieurs Châteaux. D'ailleurs, le passage des *Dardanelles* une fois franchi par les Russes, on les verroit indubitablement se présenter devant la Capitale de l'Empire Ottoman.

De ces circonstances très-embarrassantes pour *Constantinople*, nous voyons une Lettre du 3. Septembre portant en substance : Qu'un Courier y étoit arrivé de l'Armée du Grand-Vizir sur le *Danube* avec des dépêches très-importantes : Que le lendemain de son arrivée le Grand Seigneur convoqua le Divan qui, touché du sort malheureux de l'Armée Ottomane, dont l'élite des troupes a péri dans la dernière Bataille par le fer des Russes, ou s'est noyé dans les eaux du *Danube*, conseilla au Sultan de faire la paix. A quoi Sa Hauteſſe répondit, " que puisque la  
 23 présence de son Grand Vizir & de ses Bachas  
 23 les plus expérimentés ne pouvoit inspirer à  
 23 ses troupes le courage de résister à l'ennemi,  
 23 elle étoit résoluë de se mettre elle-même à la  
 23 tête de son Armée, tant pour réparer l'hon-  
 23 neur de ses armes que pour n'être pas dans  
 23 la nécessité d'accepter des conditions hon-  
 23 teuses de Paix. "

Mais le Divan (suivant cette Lettre) représenta d'une voix unanime à son Souverain " que  
 23 quoique le dessein de Sa Hauteſſe fût un  
 23 moyen assuré pour rétablir l'honneur des ar-  
 23 mes Ottomanes, sa présence étoit dans *Con-*  
 23 *stantinople* d'une nécessité absoluë, surtout  
 23 dans un moment où l'ennemi s'approchoit  
 23 de tous les côtés à grands pas de cette Capi-

taie, & que l'unique & le plus sûr moyen de  
d'éviter encore de plus grands malheurs, étoit  
de faire la paix le plutôt possible. ”

Le Grand Seigneur ( porte toujours la même  
Lettre ) après avoir mûrement réfléchi sur la re-  
présentation des Membres de son Divan; dé-  
clara enfin ses dernières volontés de la maniere  
suivante : *Avant que de suivre votre conseil, il  
convient que vous y pensiez encore très-sérieu-  
sement. En attendant, je vous donne la liberté  
& le pouvoir de pourvoir au bien de l'Etat, sans  
cependant rien conclure sans m'en donner connoi-  
sance & sans mon consentement.*

Mais quelle détresse encore pour la *Turquie*  
d'entendre & de favoir que les Tartares d'*Eleffan*  
& de *Budziack*, & après eux d'autres Peuples  
de la même Nation, ont fait une alliance avec  
la *Russie*, à laquelle ils se soumettent en se  
soustrayant à l'Empire Ottoman : Que *Kilia-  
Nova*, à l'embouchure du *Danube* & d'autres  
Places moindres, sont actuellement sous la do-  
mination des Russes, qui se portent de tous les  
côtés à expulser entièrement les Turcs de tout  
ce qu'ils possèdent dans l'*Europe* : Quelle frayeur  
encore de voir dans *Constantinople* les ravages  
affreux d'une peste qui a gagné jusques aux  
Palais des Ministres Etrangers, qui s'en sont  
retirés pour se loger à la campagne; d'y voir le  
Peuple toujours prêt à se soulever & qu'on a  
peine à contenir pour l'espèce de desespoir où il  
se trouve du fort malheureux des armes Musul-  
mans, & pour une fréquente disette des vivres qui  
lui sont coupés par les Escadres Russes dans la  
navigation fermée du Canal des *Dardanelles* qui  
va à *Constantinople* : Qu'elle affligeante nouvelle  
d'ailleurs pour le Divan que celle qui lui vient de  
la

la *Georgie*, où le Général Russe de *Tottleben*, en dissipant les complots du fameux *Héraclius* & en mettant des garnisons Russes dans toutes les principales Villes de ce district, il s'est emparé de trois Forteresses Turques, nommées *Scheripa*, *Bagdat* & *Caturis*; qu'il a fait prisonniers les trois Bachas qui y commandoient, ainsi que les garnisons & plusieurs Agas : que le Prince *Salomon*, le Patriarche & les principaux de la *Georgie* ont prêté serment de fidélité à l'Impératrice de Russie; & enfin que le Général *Tottleben* n'est plus qu'à deux marches de la Mer *Noire*.

Cependant, pour revenir un moment à la Flotte Russe, il est douteux, dans les circonstances où la peste regne vers les *Dardanelles* & *Constantinople*, qu'elle veuille poursuivre ses avantages, dans la crainte qu'il ne lui arrive, ce que les Vénitiens n'éprouverent que trop dans la guerre de 1737, où la peste leur causa plus de dommage que les Turcs ne pouvoient eux-mêmes leur en faire; & dans cette idée le Grand Seigneur, même depuis sa déclaration au Divan sur la paix avec la *Russie*, fait fretter pour son compte les Bâtimens étrangers qui se trouvent dans le Port de *Constantinople*, & il vient d'en faire partir une vingtaine destinés à augmenter la Barrière qu'il cherche à opposer aux Russes de ce côté-là. Le Chevalier de *Tott*, l'un des plus habiles Ingénieurs de l'Europe, que Sa Hauteffe gratifie chaque jour de 40 piastrès, est d'ailleurs celui sur lequel il se repose de la défense du passage des *Dardanelles*; & la Porte, comme on le remarque, sçait encore assez bien se gouverner dans son désastre: car on apprend que ne pouvant plus rien tirer en subsistances par ce passage,  
elle

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 385

approvisionne actuellement *Constantinople* des grains qu'elle fait venir d'*Asie* par des Chameaux, dont il y a continuellement en chemin 3000 de ces bêtes de charge, qui ne cessent d'y répandre l'abondance.

S'il n'y a pas eu de révolte formelle dans *Constantinople*, par les grandes précautions qu'on y a prises, il n'est que trop vrai que la Populace Turque s'est soulevée dans *Smirne* le 2. du mois d'Août, à la nouvelle des pertes réitérées de la Porte, & que cette journée a coûté la vie à près de 600 Grecs. Il n'y a que trois Francs qui ayent péri dans le massacre qui y a été fait, parce les autres s'étoient tous, ou réfugiés dans des Vaisseaux, ou barricadés dans leurs maisons. Le carnage eût même été plus grand, sans quelques Janissaires qui, par leur présence, vinrent à bout de contenir la Populace furieuse. Mais tout est rentré dans l'ordre & dans la tranquillité depuis ce jour. Et le 28. une Ordonnance du Grand Seigneur fut publiée dans *Smirne*, par laquelle Sa Hauteſſe récommande, dans les termes les plus précis, tous les Francs aux soins & à l'attention du Gouvernement.

#### N O R D. S U E D E.

On a publié à *Stockholm* & dans toute l'étendue du Royaume, une Ordonnance touchant une maladie épidémique sur les Bêtes à cornes qui regne en *Hollande*, & les précautions à prendre, pour empêcher que cette contagion ne se communique en *Suede*, par les défenses très-rigoureuses que contient cette Ordonnance contre l'entrée de tout bétail, bœufs, vaches, veaux, chevaux, moutons, chiens & cochons qui viennent de *Hollande*, aussi-bien que des viandes salées ou fumées, jambons, laines & habits faits, crin, poil, suif, cuirs crus ou tannés; le tout sous peine non-seulement de perdre le Vaisseau & la cargaison, mais encore de 500 dallers monoye d'argent d'amende, que le Capitaine & ses complices seront obligés de payer. C'est ce que portent les deux premiers articles de l'Ordonnance. Par le troisième l'entrée en *Suede* est sévèrement défendue aux Savoyards, Joüeurs de marionettes, Bohémiens, vendeurs d'amadou & autres semblables, de quel endroit qu'ils se disent arriver &c. Cette Ordonnance

données contient sept articles, tous en grandes mesures de précaution, & tout y est si bien détaillé qu'il sera difficile aux Etrangers de surprendre les Officiers préposés à son exécution.

Il n'y a au surplus rien de fort intéressant à rapporter de ce Royaume ni de la Cour, si-non que la Reine a été dans un état très-dangereux, depuis le 18. de Septembre jusqu'à la fin de ce mois, mais qu'elle a commencé à se rétablir depuis, & qu'à présent elle jouit de sa première santé.

#### D A N N E M A R C.

Il y a actuellement, tant dans le *Sund* que dans la rade de *Coppenhaue*, quatre nouveaux Vaisseaux de guerre Russes venus d'*Archangel*. Leur destination est encore pour l'*Archipel*, où ils iront aussi-tôt qu'ils auront completé leurs Equipages & pris des rafraichissemens. On en annonce plusieurs autres de *Revel* que l'on dit encore destinés pour le *Levant*; ce qui étonne toute l'Europe.

#### P E T E R S B O U R G.

Il n'y a eu dans le mois d'Août & dans celui de Septembre dans cette Capitale & dans les principales Villes de la *Russie*, que des fêtes, des réjouissances, des illuminations & tout ce que la joye peut inspirer, pour les avantages remportés sur les Turcs par la Flotte & par les Armées de l'Impératrice, ainsi que pour les prises des Places qui sont tombées de tous les côtés sous la puissance de l'Empire Russe. Ces signes d'allégresse publique ont eu lieu à chaque arrivée des Exprès qui sont venus apporter les nouvelles avec les détails de ces faits glorieux pour le regne triomphant de la Souveraine, placée sur le Trône des Czars de *Moscovie*. On n'en marquera pas davantage, & rien au surplus n'est à rapporter de l'Empire Russe.

#### N A I S S A N C E.

LE 18. du mois d'Août, à cinq heures du soir, la Princesse Epouse du Prince Héritaire de *Brunswick*, est heureusement accouchée d'un Prince à *Brunswick*.

#### M A R I A G E S.

M A R I A G E S.

Le 12. Août, le Roi & la Famille Royale de France signèrent le Contrat de mariage du Marquis Deslacs d'Arcambal, Brigadier des Armées du Roi, Colonel de la Légion Royale Corse, avec Demoiselle de Crest de Chigi, veuve de Mr. Gautier de Mondorge, Receveur de la Chambre aux Deniers. Sa Majesté & la Famille Royale signèrent en même-tems le Contrat de mariage du Marquis de Lescours, Colonel dans le Corps des Grenadiers de France, avec Demoiselle du Dreneuc, fille du Comte du Dreneuc, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises.

Le 23. Septembre fut encore signé à *Versailles* le Contrat de mariage du Comte de Fougieres, Maréchal des Camps & Armées du Roi & Sous-Gouverneur des Enfans de France, avec Demoiselle de Vaux, fille du Comte de Vaux, Lieutenant-Général, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louïs, & ci-devant Commandant en *Corse*; ainsi que celui du Marquis de Valanglard, Enseigne des Gendarmes Dauphin, avec Demoiselle de Fougieres, fille du Comte de ce nom.

Le Roi & la Famille Royale ont encore signé, le 30. du même mois, le Contrat de mariage du Marquis de l'Aubespine, Officier au Régiment du Roi, avec Demoiselle de Choiseul. Ce mariage a été célébré le 2. Octobre à *Paris*.

M O R T S.

L'Evêque & le Vaivode de *Cracovie*, que les Russes ont faits prisonniers d'Etat en *Pologne*, qu'ils ont emmenés comme tels hors de leur Patrie, & qu'enfin ils ont conduits & exilés en *Siberie*, sont morts dans ce triste Pays-là sur la fin du mois de Juillet dernier, ainsi que le Staroste de *Dolina*, autre prisonnier, qui leur a survécu de quelques jours.

Le 6. Août, à neuf heures du soir, mourut à *Munich* le Sérénissime Duc Clement-François-Paul de Baviere, des suites d'une paralysie, à laquelle s'étoit jointe une hydropisie de poitrine. Ce Prince, fils du feu Duc Ferdinand de Baviere, frere de l'Empereur Charles VII, nâquit le 19. Avril 1723,

& épousa le 17. Janvier 1742 Marie-Anne, Comtesse Palatine de Sultzbach, née le 21. Juin 1722. Les enfans issus de ce mariage sont morts successivement. Ainsi le Sérénissime Electeur de Baviere regnant est le seul qui reste présentement de cette auguste Maison de l'Empire. Il a conféré par une distinction particuliere au Comte de Mollstein, Lieutenant - Général à son service, ainsi qu'à celui de l'Empire, le Régiment d'Infanterie vacant par la mort du Duc Clément; Régiment qui a jusques-ici toujours été celui d'un des Princes de la Maison de Baviere. Le feu Duc Clément de Baviere, par son Testament, a institué le Sérénissime Electeur son Héritier universel, qui, conséquemment le devient des magnifiques Seigneuries qu'il possédoit en Boheme, & qu'il avoit héritées lui même de feuë Madame la Duchesse sa Mere. Il veut que son Sérénissime Héritier continuë aux gens de sa Cour, leur vie durant, tous les gages, pensions & gratifications qu'il leur avoit accordées. Son Alt. Sér. a legué spécialement à la Duchesse son Epouse ses joyaux & tout ce qu'elle avoit en vaisselle d'or & d'argent, ainsi que tous les meubles qui lui appartenoient; de plus, son superbe Jardin avec le Palais situé hors de la porte de *Neuhausen*, & elle a assigné un fond considérable tant pour l'usage de cette Princesse Douairière que pour l'entretien annuel de ce même Jardin. Cependant au cas que l'Electeur ne voulût pas accepter la succession du Prince défunt, le Prince Charles-Auguste Palatin de Deux-Ponts deviendrait son Héritier universel, & au défaut de ce dernier, le Prince Maximilien son Frere. Enfin, les legs pieux que le Duc Clément a faits montent à une somme très-considérable.

Le 10. du même mois d'Août est mort à *Juvignyles-Dames*, Province du *Clermontois*, le nommé François Detwiere, ancien Laboureur, âgé de 105 ans 5 mois & quelques jours, d'une hydropisie qui l'a retenu chez lui depuis le mois de Janvier dernier.

Marie-Louise-Augustine de Laval-Montmorency, Epouse d'Antoine-Louis de Crouzat, Baron de Thiers, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant-Général & Commandant pour Sa Majesté dans la Province

*des Princes &c.* Novemb. 1770. 389

Province de *Champagne*, est morte aux eaux de *Barège* le 23. Août.

Le Prince Guillaume-Adolphe de Brunswich est mort d'une esquinancie à l'Armée Russe après sept jours de maladie. Ce Prince, né le 18. Mai 1745, servoit en qualité de Volontaire dans l'Armée du Maréchal de Romanzow, où il est fort regretté pour ses talens dans l'art Militaire, dont il a donné des preuves éclatantes dans les différentes actions qui ont eu lieu cette Campagne entre les Armées Russe & Ottomane. Le Roi de Prusse lui avoit donné le Régiment que trois de ses Oncles ont eu successivement, & dont les deux derniers, les Princes Albert & François ont été tués, le premier en Bohème à la Bataille de *Sobr* & le second en Lusace à celle de *Hochkirchen*. Enfin, au mois de Mai dernier, Sa Majesté Prussienne l'avoit créé Général-Major.

Marie Johan, native d'*Arson*, Pays de *Luxembourg*, veuve de Louïs de Villeneuve, Chevalier de Saint-Louïs & Lieutenant-Colonel du Régiment de Nice, tué en 1734 au siège de *Philipbourg*, est morte à *Thionville* le 6. Juin dernier, âgée de 103 ans. Elle a conservé jusqu'au dernier moment de sa vie beaucoup de mémoire & présence d'esprit. On assure que jamais elle n'a eu de Médecins ni de Chirurgiens.

Le premier Octobre la nommée *Jacomina Gaude*, native de *Leyde*, est morte à *La Haye*, âgée de 103 ans & 8 mois.

Claude Louïs Marquis de *Maffiac*, Vice-Amiral de France, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louïs, ancien Secrétaire d'Etat au Département de la Marine, est mort à *Paris* le 15. d'Août, dans la 84<sup>me</sup> année de son âge.

Le même jour mourut dans la même Ville *Barthelemi de Vanolles*, Conseiller d'Etat Ordinaire, ancien Intendant du Bourbonnois, de Franche-Comté, d'Alsace & des Armées du Roi, âgé de 88 ans.

Joseph Guillaume-Ignace de *Stein*, Baron du Saint Empire Romain, de *Ittingen* & *Eberstall*, Général de Cavalerie sous le feu Empereur Charles VII. & Electeur de Bavière, son Conseiller Intime  
actuel

Actuel & Grand-Maitre de la Maison de Madame l'Electrice, est mort subitement la nuit du 1er au 2. de Septembre au Château de *Nimphenbourg* près de *Munich*, des suites d'une indigestion, à l'âge de 99 ans. Ce Seigneur étoit le Doyen de tous les Cham-bellans, ayant été créé en 1701 par feu l'Electeur Maximilien - Emanuel. Il n'avoit jamais quitté la Cour, ni les fonctions de son emploi de Grand-Maitre, dont il s'est acquitté jusqu'à la veille de son trépas, sans qu'on ait remarqué en lui aucunes infirmités, suites ordinaires d'un âge si avancé.

Le Baron de Holsten, Lieutenant au service des Etats - Généraux des Provinces Unies des Pays Bas, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Commandant de la Ville de Groningue & des troupes de la même Province, est mort à *Groningue*.

Maximilien - Antoine Vander-Noot, quinziesme Evêque de *Gand*, Seigneur de Saint-Bavon, Comté d'Everghem &c. mourut le 27. Septembre en son Palais Episcopal, âgé de près de 85 ans. Les vertus éminentes de ce Prélat le font regretter à juste titre de tous ses Diocésains.

*Traits mé-*  
*morables de*  
*l'Archevêque*  
*d'Aix mou-*  
*rant ; du Par-*  
*lement d'Aix,*  
*& de Mr.*  
*d'Eguille.*

Jean - Baptiste - Antoine de Brancas, Archevêque d'*Aix en Provence*, est mort en son Diocèse au mois de Septembre. Voici un trait remarquable à rapporter des derniers jours de ce zélé & pieux Prélat. Messieurs du Parlement d'*Aix* lui ayant envoyé une Députation dans le cours de la maladie dont il est mort, pour lui exprimer leur reconnoissance de tout le bien qu'il a fait dans son Diocèse, & la douleur que leur causoit la crainte de le perdre, le Prélat a dit " Je suis, Messieurs, sur le point d'al-  
" ler paroître au Tribunal du Souverain Juge : Je  
" dois à la vérité ce dernier témoignage, que la  
" conduite que j'ai tenuë, fait en ce moment toute  
" ma confiance. Vous y paroîtrez à votre tour ; & je  
" souhaite que vous puissiez avoir la même satis-  
" faction. Je ne veux pas me plaindre du chagrin  
" que vous m'avez causé au sujet des Jésuites, &  
" des refus de Sacremens ; mais vous avez persécuté  
" plusieurs de vos Membres, & vous devez à la  
" Religion, à votre conscience &c. réparer les injus-  
" tices dont vous êtes coupables envers eux. C'est  
" le

le dernier avis que vous donne un Pere, un Pasteur mourant.

Sur le compte qui en a été rendu au Parlement, ce Corps a député deux de ses Membres à Mr. le Président d'Eguille pour le prier d'oublier le passé & l'assurer que s'il vouloit venir reprendre séance, on le feroit agréer à la Cour, nonobstant l'Arrêt du Conseil qui l'oblige de s'absenter pendant trois ans. Le Président a répondu, que n'ayant point commis de délit, il n'étoit pas dans le cas de faire solliciter pour lui une grace à la Cour. Après cette réponse, il a reçu une nouvelle Députation pour l'engager à donner son fils aîné au Parlement, en signe d'une parfaite réconciliation. Touché de cette démarche gracieuse, Mr. d'Eguille a consenti d'acheter une Charge de Conseiller à son fils, à condition, 1<sup>o</sup>. Qu'on n'ignorerait point qu'il l'avoit fait élever chez les Jésuites à Bruges. 2<sup>o</sup>. Qu'il seroit reçu d'une voix unanime. 3<sup>o</sup>. Qu'on ne lui ferait aucune question sur sa manière de penser. Le tout a été accepté, & Mr. le premier Président a écrit en son nom & en celui de la Compagnie, à Mr. le Président d'Eguille, la Lettre la plus honorable pour lui.

Quiconque aime assez l'humanité pour se réjouir de trouver de belles ames dans ses semblables, ne peut qu'être touché vivement des grands traits que ce récit renferme. Si on reconnoît au Discours de l'Archevêque le vrai langage d'un Pere, d'un Pasteur mourant; si on admire la noble fermeté de Mr. d'Eguille, on ne peut refuser des éloges à la démarche du Parlement: démarche pleine de générosité & de Religion. L'unanimité des voix qui l'a signée, ne peut donner qu'une grande idée des Membres de ce respectable Sénat.

Louïs Billouard de Kerlerec, Brigadier des Armées du Roi, ancien Gouverneur de la Louisiane, est mort à Paris le 9. Septembre, âgé de 66 ans.

## A V I S A U P U L I C .

**L**E Sieur LOUIS, Marchand Droguisse Place Ste. Croix à *Verdun-sur-Meuse*, est dépositaire & vend une Poudre pour la guérison d'une maladie opiniâtre, qui a résisté jusqu'à présent à toute sorte de remèdes. Ce sont les Dartres vives, écailleuses & farineuses, qui attaquent indistinctement toutes les parties du corps. Elles cèdent à ce remède spécifique, expérimenté & aisé à faire : il ne s'agit que de délaier un paquet de cette Poudre, qui pese une demie once, dans une pinte d'eau commune, pour y tremper des petits luges, en laver les dartres deux fois par jour, laisser ces linges dessus, & remuer le vaisseau à chaque fois qu'on s'en servira; on la fera un peu dégourdir, & on aura la satisfaction de se voir entièrement guéri avec deux ou trois paquets, après néanmoins avoir préparé le malade par la saignée & les purgatifs.

Ce remède guérit pareillement toutes les maladies de la peau, comme la galle, & les boutons qui viennent souvent au visage, il les blanchit, ainsi que les mains : il donne partout du coloris.

Cette Poudre se garde tant que l'on veut : le paquet se vend dix sols de France.

Le 20. du présent mois, à deux heures après-midi, on vendra à *Liège* chez Mr. le Commissaire & Estimeur Defooz, quelques Livres; entre autres la Clef du Cabinet depuis son commencement jusqu'à la présente année : le tout proprement relié en autant de Volumes qu'il y a d'années. Les endroits les plus remarquables sont marqués; ce qui pourra aider à faire un *Index alphabétique*, pour joindre à chaque Volume.

*Item* des Ornemens d'Eglise, & une Voiture pour quatre personnes avec les harnois pour les chevaux.